

Assemblée nationale

# journal des Débats

Deuxième session - 31e Législature

Le vendredi 8 juillet 1977 Vol. 19 — No 67

Président: M. Clément Richard

# Débats de l'Assemblée nationale

## Table des matières

Dépôt de rapports de commissions élues	
Rapport de la commission des richesses naturelles sur les politiques	
énergétiques du Québec	1881
Dépôt de documents	
Rapport annuel de l'Ordre des techniciens en radiologie	1881
Questions des députés	
Caisses populaires de la région de l'Outaouais	
Bibliothèque pédagogique de la CECM	
Inscription des élèves anglophones	1885
Protection de l'environnement en milieu rural	1887
Frais de voyage des fonctionnaires itinérants	1888
Approvisionnement en grains de provende.	
Subventions aux producteurs laitiers	1891
Question de privilège	
Travaux de voirie	
M. Raymond Mailloux	
Travaux parlementaires	1892
Motion pour faire siéger les commissions parlementaires	
Vote sur la motion	1893
Projet de loi no 7 — Loi concernant les villes de Jonquière et de Chicoutimi	
Troisième lecture	
M. Yves Tardif	
M. Victor-C. Goldbloom.	1894
Projet de loi no 8 — Loi sur les subventions aux municipalités de 10 000 habitants	
ou plus	
M. Yves Tardif	
M. Victor-C. Goldbloom	
M. Yvon Brochu	
M. Raymond Garneau.	
M. Lucien Caron.	
M. Yves Tardif	
Motion de renvoi à la commission plénière	1901
Projet de loi no 35 — Loi modifiant la Loi des travaux municipaux	1001
Deuxième lecture.	
M. Yves Tardif.	
M. Victor-C. Goldbloom M. Yvon Brochu	
Motion de renvoi à la commission plénière	
Projet de loi no 34 — Loi modifiant la Loi de la Commission municipale	1902
Deuxième lecture	1002
M. Yves Tardif.	
M. Victor-C. Goldbloom.	
Motion de renvoi à la commission plénière.	
Proiet de loi no 36 — Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Québec, la Loi	1303
de la Communauté urbaine de Montréal et la Loi de la	
Communauté régionale de l'Outaouais	
Deuxième lecture.	1903
M. Yves Tardif	
M. Victor-C. Goldbloom.	
M. Lucien Caron	
M. Yves Tardif.	1906
Motion de renvoi à la commission plénière	1906
Travaux parlementaires (suite)	
Ajournement	

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Cheque à l'ordre du Ministre des Finances Adresse: Service des Documents Parlementaires Assemblée nationale Hôtel du Gouvernement, Québec. G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

#### Le vendredi 8 juillet 1977

(Dix heures huit minutes)

Mme Cuerrier (vice-président): À l'ordre, mesdames et messieurs!

Affaires courantes. Dépôt de rapports de commissions élues. M. le député de Lac-Saint-Jean.

#### Rapport de la commission des richesses naturelles sur les politiques énergétiques du Québec

**M. Brassard:** Mme le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission permanente des richesses naturelles et des terres et forêts qui s'est réunie les 8, 9, 10, 15, 16, 17, 23 et 24 février 1977 aux fins d'étudier les politiques énergétiques du Québec.

Mme le Vice-Président: Rapport déposé. M. le leader de l'Opposition officielle.

- M. Lavoie: J'aurais une question à poser, avec votre permission, au rapporteur de cette commission. Comment se fait-il que ce rapport ait pris quatre mois avant d'être déposé, alors que normalement, en vertu de notre règlement, dès qu'une commission a terminé son travail, le rapport doit être déposé immédiatement?
- M. Brassard: Parce que cela a été très long à le rédiger.
- M. Lavoie: Deuxième question: Est-ce qu'il a été rédigé par le rapporteur lui-même? Qui a rédigé le rapport?
  - M. Burns: J'invoque le règlement.
  - M. Lavoie: C'est vous-même qui l'avez rédigé?
  - M. Burns: J'invoque le règlement.
- M. Levesque (Bonaventure): Bien, attendez un peu, un instant!
- M. Lavoie: Est-ce que je peux poser une question?
  - M. Burns: J'invoque le règlement.

Mme le Vice-Président: S'il vous plaît, M. le leader de l'Opposition officielle.

Sur une question de règlement, M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Je n'invoque plus le règlement, Mme le Président. Mme le Vice-Président: Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés. Présentation de motions non annoncées. Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles. Dépôt de documents. M. le ministre de l'Éducation.

# **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

# Rapport annuel de l'Ordre des techniciens en radiologie

M. Morin (Sauvé): Mme le Président, à titre de ministre responsable de l'application du Code des professions, permettez-moi de déposer le rapport annuel de l'Ordre des techniciens en radiologie du Québec, pour l'année 1976/77.

Mme le Vice-Président: Rapport déposé. Avant de procéder aux affaires du jour, je vous fais part du fait que j'ai reçu...

Une voix: Questions orales des députés.

Mme le Vice-Président: Je pense qu'on ne devrait pas passer par-dessus.

Questions orales des députés. M. le député de Champlain.

#### QUESTIONS DES DÉPUTÉS

- M. Gagnon: Je voudrais vous demander une directive, ce matin. On sait que c'est la troisième journée que je tente de poser une question. La présidence m'a donné la parole. À deux reprises, on m'a dit qu'on me donnerait la parole le lendemain, en priorité; ce matin, j'insiste pour qu'on ait le droit de parole même si on est en arrière. Je voudrais savoir si je pourrais poser ma question en premier, avant même l'Opposition officielle, de façon qu'on puisse se faire entendre nous aussi.
- M. Lavoie: Mme le Président, nous n'avons aucune objection, après les questions normales, conventionnelles et prioritaires des députés de l'Opposition, que le député puisse poser sa question, en quatrième place. Autrement, ce serait créer un précédent. À ma connaissance, cela ne s'est jamais fait, depuis des temps immémoriaux, que la première question appartienne à un député ministériel; on ne pourrait accepter ce précédent.
  - M. Burns: Sur cette question de règlement...
  - M. Pagé: Une question de règlement?

**M. Burns:** Bien oui, une question de règlement ou une question de directive, au cas où vous ne le sauriez pas, M. le député de Portneuf.

Il me paraît qu'à de nombreuses reprises, dans le passé, les présidents précédents ont toujours, lorsqu'un cas comme celui du député de Champlain se présentait, reconnu le fait qu'à une prochaine séance il y aurait une priorité au député qui n'avait pas pu, à cause de phénomènes purement réglementaires, poser sa question dans les jours qui précédaient. Je vous fais remarquer, bien humblement, Mme le Président, que le député de Champlain a été assez patient; on pourrait facilement lui accorder la première question ce matin.

- M. Lavoie: Mme le Président, nous nous opposons carrément à cette procédure, comme le député de Maisonneuve l'aurait fait dans l'Opposition. Veuillez suspendre si vous voulez, consultez les greffiers, cela ne s'est jamais fait et il ne faudrait pas que cela commence ce matin. Je suis convaincu qu'avec la collaboration de l'Opposition, après les deux premières questions à l'Opposition officielle, une à l'Union Nationale, peut-être une autre au député de Beauce-Sud, le député de Champlain aura son tour ce matin et nous vous assurons que nous allons collaborer dans ce sens, mais après les premières questions conventionnelles de l'Opposition.
  - M. Gagnon: Mme le Président...
- **M. Burns:** Un instant, s'il vous plaît! Je m'excuse auprès du député de Champlain. Je fais une suggestion constructive, je l'espère, en tout cas, à savoir que dès la quatrième question, le député de Champlain puisse poser sa question.

Est-ce qu'on peut s'entendre là-dessus?

- M. Lavoie: C'est ce que j'ai dit d'ailleurs.
- M. Burns: Bon, on s'entend là-dessus? Parfait madame?

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Jean-Talon.

# Caisses populaires de la région de l'Outaouais

M. Garneau: M. le Président, hier, c'était le Conseil du patronat qui faisait connaître ses inquiétudes face à la situation politique et économique au Québec. Aujourd'hui, le journal Le Soleil rapporte, en première page, que les caisses populaires de la région de l'Outaouais auraient dû tenir une réunion d'urgence, à la suite d'une fuite de l'épargne détenue par les caisses populaires dans la région de l'Outaouais, épargne qui fuyait vers l'Ontario et les États-Unis à cause de la même situation politique.

Mme le Président, ma question s'adresserait normalement au premier ministre, il est absent, au ministre des Institutions financières, elle est absente également. Le ministre des Finances est absent. Je ne sais pas si je dois l'adresser au vicepremier ministre ou au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je vais l'adresser au vice-premier ministre étant donné qu'il est certainement, en tout cas dans les titres, le doyen du groupe.

Je veux demander au vice-premier ministre, et au nom de son gouvernement, de nous dire quelles mesures le gouvernement entend prendre pour protéger l'épargne des Québécois dans les caisses populaires. Il s'agit d'une question fort importante puisque, si cette crédibilité dans les caisses populaires devait se poursuivre, c'est toute l'épargne des Québécois et des petits épargnants qui serait mise en danger.

- M. Morin (Sauvé): Mme le Président, c'est en effet une question importante, quoique je ne sois pas au courant des faits que relate le député de Jean-Talon. Je prends donc avis de la question que je m'empresserai de communiquer aux ministres compétents...
  - M. Gratton: Le premier ministre arrive là.
- M. Garneau: Mme le Président, peut-être, étant donné l'arrivée du premier ministre, que je pourrais reprendre ma question, en l'absence du ministre des Finances et du ministre responsable des Institutions financières. Le journal Le Soleil nous rapporte ce matin que les caisses populaires de la région de l'Outaouais ont dû tenir une réunion d'urgence pour tenter de prendre des mesures pour enrayer la fuite de capitaux des caisses populaires. Hier, c'était le Conseil du patronat, aujourd'hui, ce sont des institutions typiquement québécoises. Je demande au premier ministre quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour protéger l'épargne des Québécois détenue dans les caisses populaires, compte tenu que la crédibilité de ce mouvement est très importante pour la sauvegarde de l'épargne des Québécois?
- M. Lévesque (Taillon): En attendant de pouvoir consulter, au ministère des Finances et ailleurs, les gens qui ont le plus de données làdessus, je ferais remarquer au député de Jean-Talon que par en dessous du gros titre de \$9 millions, quelque part, il va trouver que la croissance, quand même, est de 8%. Évidemment, c'est moins que les 20% traditionnels, mais il reste une croissance de 8%.

Je pense que cela vaut la peine d'être souligné, tout en admettant que le titre est énorme, que \$9 millions c'est \$9 millions et qu'il faudra avoir des données additionnelles pour voir ce qui se passe.

**M. Levesque (Bonaventure):** Mme le Président, question additionnelle.

Mme le Vice-Président: M. le chef de l'Opposition officielle.

**M.** Levesque (Bonaventure): Question additionnelle au premier ministre. Le premier ministre ne croit-il pas que, devant tous ces événements de

nature économique qui se succèdent et qui ont un impact considérable sur le social, il serait temps pour le gouvernement de procéder sans délai...

Mme le Vice-Président: M. le chef de l'Opposition officielle, votre question, s'il vous plaît!

- **M. Levesque (Bonaventure):** Je suis en train de la poser, Mme le Président.
  - M. Lavoie: Est-ce qu'il serait temps...

Mme le Vice-Président: Rapidement, s'il vous plaît!

- M. Levesque (Bonaventure): Le premier ministre ne croit-il pas qu'il serait temps pour le gouvernement...
- M. Lévesque (Taillon): Ne mettez pas trop de parenthèses.
- M. Levesque (Bonaventure): Il n'y en a pas, je pose la question bien clairement. Le premier ministre ne croit-il pas qu'il serait temps pour son gouvernement de hâter la venue du référendum pour enlever ce genre de climat dans lequel nous baignons présentement, qui est infect...
  - M. Burns: L'incertitude.
- **M.** Levesque (Bonaventure): ...et qui est une des principales causes des problèmes que connaît présentement le Québec?
  - M. Morin (Sauvé): On s'ennuyait de celle-là.

Mme le Vice-Président: Messieurs, à l'ordre! M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Mme le Président, la réponse à la question du chef de l'Opposition c'est non. Est-ce qu'on me permettrait, puisque le chef de l'Opposition s'est référé encore une fois à la dégradation du climat économique comme à une espèce de phénomène indiscutable, sans en faire une question de privilège ou quoi que ce soit, de parler du climat économique très rapidement? Je voudrais rectifier à la fois la déclaration que j'avais faite il y a quelques jours, rapidement, et qu'a relevée hier le député d'Outremont, et simplement dire ceci, qui je crois peut intéresser les citoyens qui s'inquiètent, à juste titre, devant des manchettes comme cela. Je veux simplement rectifier des faits.

Mme le Vice-Président: M. le premier ministre, un moment s'il vous plaît! M. le journaliste, je regrette de devoir vous dire qu'il est contre toutes les règles de cette Assemblée que vous ayez la permission de prendre des photos en cette Chambre. Veuillez, s'il vous plaît, ranger votre appareil. M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Ce que j'avais répondu il y a quelques jours, textuellement, c'était ceci: À

travers le Canada, de façon générale, depuis le début de 1977, pour ne pas référer à des dates symboliques — c'est là que j'ai fait mon erreur, et j'ai ajouté sauf erreur — le chômage a augmenté, toutes proportions gardées, plus dans l'ensemble du Canada qu'au Québec.

Le "sauf erreur" était exact parce que si j'avais pris comme point de référence, au lieu d'éviter le mois de novembre — qui déplaît parfois — octobre, novembre ou décembre, depuis le début de l'année, c'est-à-dire la fin de l'année dernière, ce que cela donne en termes désaisonnalisés — je voudrais simplement le dire parce qu'en toute bonne foi on ne doit pas jouer; le député d'Outremont est d'accord avec des statistiques dont a déjà dit qu'à un moment donné c'est comme le réverbère pour les ivrognes où n'importe qui peut s'appuyer dessus - c'est simplement ceci. Il y a quand même eu, si on parle de la fin de 1976 et qu'on va jusqu'au mois de mai, une augmentation de 9000 chômeurs, hélas, au Québec, de 38 000 en Ontario, de 69 000 à l'échelle du Canada, ce qui fait qu'avec à peu près 26% de la population canadienne, l'augmentation au Québec a été de 13% du total, c'est-à-dire à peu près la moitié de ce qu'on pourrait appeler notre part.

Si on regarde maintenant les pourcentages en termes désaisonnalisés, en décembre, le taux au Québec était de 9,8%. Il est actuellement, hélas! de 10%. D'accord? Ce qui fait une augmentation de 0,2% depuis ce temps alors qu'en Ontario l'augmentation du taux désaisonnalisé de chômage a été de 0,8% et que pour tout le Canada il a été de 0.4%. Tout cela ne consolera personne. C'est simplement que je me permets de suggérer que quand on veut établir - je sais que c'est une espèce de tradition folklorique de petits débats sur les taux de chômage périodiques qui arrivent à tous les mois, on pourrait peut-être s'entendre, soit par préavis ou autrement, pour donner les mêmes données et analyses à la population. Il me semble, et pour l'Assemblée nationale et pour la population, qu'on devrait faire un effort pour s'entendre sur les problèmes de ce genre parce qu'il y a des faits têtus là-dedans. Cela ne devrait pas devenir une espèce de jeu de pelure de banane. J'en fais une humble suggestion tout en me permettant de rectifier la référence que j'avais faite. Il suffit de la faire remonter à octobre, novembre ou décembre comme point de référence et cela donne le résultat que j'évoquais.

Mme le Vice-Président: M. le député de Jean-Talon

**M. Garneau:** Mme le Président, une dernière question additionnelle. Le premier ministre pourrait-il nous dire d'abord — il a les moyens de le vérifier — si l'information contenue dans le journal Le Soleil concernant la tenue d'une réunion d'urgence des caisses populaires de la région d'Outaouais est correcte?

Deuxièmement, le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pourrait-il fournir à cette Chambre des chiffres concernant la situation dans l'ensemble des caisses populaires? Comme je le crois, la situation n'est pas aussi dramatique que le donne le journal de ce matin. Il serait extrêmement important pour l'ensemble des Québécois qu'un rapport soit remis à cette Chambre, autrement, on risque d'avoir une évasion des capitaux des caisses populaires qui fuiraient vers les banques ou vers l'extérieur. Il serait important de rétablir les faits sur cette question bien importante.

- M. Lévesque (Taillon): D'accord! La réponse au député de Jean-Talon, c'est pour autant que les données pourront être rendues disponibles, on va les obtenir et on essaiera de les rendre publiques; je m'y engage. Il ne faudrait tout de même pas charrier. Il s'agit d'un groupe de caisses populaires frontalières, et il s'agit de \$9 millions. Tout le monde n'est pas assis sur la frontière, et \$9 millions, ce n'est quand même pas exactement la fin du monde! Cela dit, je m'engage à donner les informations.
- **M. Blank:** 23 000 emplois, ce n'est pas la fin du monde! \$9 millions, ce n'est pas la fin du monde non plus!
- M. Lévesque (Taillon): C'est ce que j'appelle littéralement du charriage.
- M. Garneau: Mme le Président, je comprends que le premier ministre...
- M. Caron: Un petit peu ici, un petit peu là, cela fait un gros montant!
- Mme le Vice-Président: À l'ordre! M. le député de Jean-Talon, la dernière question accessoire!
- **M. Garneau:** Mme le Président, je comprends que le premier ministre s'est engagé à donner les informations à la Chambre. Je ne voudrais pas qu'il prenne la question trop à la légère. Ayant travaillé dans ce milieu assez longtemps, je sais que c'est dangereux et le premier ministre doit donner ces réponses.
- **Mme le Vice-Président:** Mme le député de L'Acadie, une question principale.
- **Mme Lavoie-Roux:** Mme le Président, puis-je vous demander de me permettre un très court préambule, s'il vous plaît?

Mme le Vice-Président: Vous avez dit: Un très court préambule!

# Bibliothèque pédagogique de la CECM

Mme Lavoie-Roux: Le 23 juin dernier, le ministre de l'Éducation, en réponse à une question du député de Richmond sur la bibliothèque de la Commission des écoles catholiques de Montréal informait cette Chambre que la décision de démembrer la bibliothèque n'était pas une décision

du ministère. Je suis certaine que le ministre voulait bien informer cette Chambre mais qu'il n'était pas suffisamment informé, puisque le 20 mai, un haut fonctionnaire de son ministère envoyait une lettre au Conseil scolaire de l'île dans laquelle on prévoyait le démembrement de cette bibliothèque en cinq étapes. Devant l'impossibilité de l'organisme en question d'obéir aux directives du ministère, et compte tenu des représentations qui sont faites par les éducateurs des différents milieux, compte tenu du fait que la subvention accordée par le ministère à l'organisme scolaire pour maintenir la bibliothèque ne s'étendait pas au-delà du 30 juin, j'aimerais demander au ministre de l'Éducation si son ministère étudie présentement d'autres solutions.

Deuxièmement, quand sera-t-il en mesure de donner une réponse responsable non seulement aux membres de cette Chambre, mais également à la population au sujet de cette question qui intéresse tout le monde de l'éducation?

Mme le Vice-Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): Mme le Président, je voudrais qu'il soit bien clair que nous ne souhaitons pas la dispersion de cette collection, qui sert de soutien documentaire à la pédagogie. Nous avons même fourni, comme Mme le député vient de le rappeler, un budget spécial de fonctionnement, depuis trois mois, de façon à favoriser la recherche d'une solution. Cette bibliothèque, faut-il le rappeler à Mme le député, qui a présidé la CECM pendant suffisamment longtemps pour le savoir, appartient à la Commission des écoles catholiques de Montréal. Elle n'appartient pas au ministère de l'Education. Et ce n'est pas au ministère qu'il revient de prendre une décision quant au sort de cette collection.

Nous avons tout fait, Mme le Président, pour que cet ensemble ne soit pas dispersé et pour qu'il trouve sa place, soit à l'UQAM, soit à la Bibliothèque nationale du Québec, soit à la Bibliothèque municipale. Il semble, bien que les entretiens ne sont pas terminés, qu'aucune de ces institutions ne soit apte, à l'heure actuelle, à recevoir une collection aussi considérable. Nous avons donc demandé à ces trois institutions — puisque la CECM semble vouloir se défaire de la responsabilité de cette collection — ce qu'elles étaient prêtes à accepter. Nous avons fait des suggestions pour tenter de voir ce qui pourrait faire l'intérêt d'une institution plutôt que d'une autre.

La question est toujours ouverte, Mme le Président, et je n'ai pas de réponse définitive à apporter à la question de Mme le député. D'ailleurs, la réponse définitive ne peut venir que de la CECM, dont c'est le bien.

Mme Lavoie-Roux: Mme le Président, j'ai rarement entendu...

Mme le Vice-Président: Question accessoire, madame.

**Mme Lavoie-Roux:** ...une réponse aussi irresponsable. Accuser l'organisme scolaire de vouloir se défaire de sa bibliothèque! Cela fait deux ans que la CECM maintient...

Mme le Vice-Président: Mme le député de L'Acadie, je pense que dans cette Assemblée, il est bien entendu que, quand une réponse est donnée, elle est finale.

Je ne crois pas que vous ayez à intervenir sur le sentiment que cela vous apporte. Vous avez une question accessoire, madame?

Mme Lavoie-Roux: Mme le Président, le ministre alors peut-il nous expliquer pourquoi il accuse l'organisme en question d'être irresponsable alors qu'il sait fort bien que depuis deux ans, à même son budget, il maintient cette bibliothèque qui sert à toute la population du Québec, dans le domaine de l'éducation?

Deuxièmement, je voudrais lui demander si cette subvention dont il parle s'étend au-delà du 30 juin, parce que, s'il ne le sait pas, on s'approche du 19 juillet.

M. Morin (Sauvé): Mme le Président...

**Mme le Vice-Président:** M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): Je n'ai pas, que je sache, utilisé le mot d'irresponsabilité. Si Mme le député de L'Acadie veut l'employer, elle est bien libre de le faire. Je n'ai pas à juger la CECM. Je constate simplement qu'elle ne fait plus de cette bibliothèque une priorité, puis que, si c'était l'une de ses priorités, elle la financerait. Or elle ne veut plus la financer. Toutefois, c'est le bien de la CECM et des Montréalais et je ne pense pas qu'il appartienne au ministère de l'Éducation de se substituer à la Commission scolaire dans une décision comme celle-là.

Mme Lavoie-Roux: Mme le Président, je voudrais demander au ministre de l'Éducation, compte tenu de la valeur de cette bibliothèque, du patrimoine qu'elle représente et qui, d'ailleurs, a été reconnu, à ce titre, par le ministère des Affaires culturelles, s'il peut assurer cette Chambre que tout sera fait pour que cette bibliothèque soit maintenue et reste à la disposition, non seulement des Montréalais, mais de tout le monde de l'éducation dans cette province.

M. Morin (Sauvé): Mme le Président, nous n'avons jamais eu d'autre attitude.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Mégantic-Compton.

#### Inscription des élèves anglophones

M. Grenier: Mme le Président, une question au ministre de l'Éducation, suite aux questions que j'ai posées au ministre au début de juin, aux questions d'hier et également au mini-débat de

cette nuit, d'hier soir sur le problème de la rentrée scolaire à Montréal. Je pensais que c'était seulement Montréal, hier soir, mais, ce matin, je réalise que c'est en train de s'étendre au niveau et de Québec et de Montréal. J'aimerais poser une question au ministre, devant les réactions des commissaires de Montréal et de Québec — puisqu'il y a eu une résolution, hier soir, de la CECQ qui va dans le même sens — à ces récentes directives touchant la rentrée scolaire pour septembre prochain. Ces réactions viennent non seulement du milieu anglophone, comme on le disait hier soir, les méchants Anglais, mais elles viennent maintenant de la CECM et de même que de la CECQ. Devant ces réactions de parents de plus en plus nombreux à être angoissés face à ce sujet, est-ce que le ministre est prêt — et c'est là ma suggestion, puisque c'est notre rôle de le faire comme Opposition — à prendre l'initiative...

#### M. Lessard: Question.

**M. Grenier:** Mais c'est une question si vous n'avez pas saisi...

Mme le Vice-Président: M. le député de Mégantic-Compton. Je ne vous dis pas que ce n'est pas une question, je vous demande simplement de raccourcir autant que possible cette question.

**M. Grenier:** Mme le Président, il y a des députés et ministres qui lisent les journaux, et ils ne sont pas au courant des questions qu'on pose en Chambre.

Mme le Vice-Président: Posez votre question.

M. Grenier: Je leur demanderais d'écouter les questions, puis ils verraient que c'en est une celle-là.

Mme le Vice-Président: Votre question, M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: Est-ce que le ministre est prêt — et 'c'est là ma suggestion, oui trouvez cela drôle, j'aime bien cela voir rire les ministériels et applaudir aux déclarations qui sont sans fondement.

Mme le Vice-Président: Question, M. le député. Votre question. Je regrette. À l'ordre, s'il vous plaît! Je vous ferai remarquer que je me tourne de ce côté pour pouvoir voir qui veut poser des questions. Quand je demande au député de Mégantic-Compton de poser sa question, j'ai bien l'impression que cela contient le fait que je rappelle les gens à l'ordre, bien sûr.

M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: J'aimerais savoir du ministre s'il est prêt à accepter cette suggestion de prendre l'initiative d'une rencontre pour lundi, à Montréal, avec les têtes dirigeantes, les principales commissions scolaires de Montréal et de Québec pour en

venir à une entente pour la rentrée scolaire qui s'annonce. Si le ministre n'est pas au courant de ce qui suit, je ne l'en tiens pas responsable, bien sûr, puisque c'est tout récent. Cette nuit, la commission scolaire de Québec a décidé qu'elle ne tiendrait pas compte des directives du ministre.

Serait-il prêt à rencontrer à Montréal, lundi, ces groupes pour en venir à une entente? Je lui suggérerais même, si c'était possible — non pas comme représentants — que les deux partis d'Opposition reconnus fassent partie de ce groupement afin d'en être informés et de l'aider, si possible, à aplanir les problèmes de la rentrée scolaire pour l'automne.

#### Mme le Vice-Président: M. le ministre.

M. Morin (Sauvé): Le cas de la CECM est bien différent de celui des commissions scolaires protestantes. Elle a, en effet, pris le soin, depuis le mois d'avril déjà, de prévoir l'application éventuelle du projet de loi no 1 en vertu de ses pouvoirs généraux. Elle a donc déjà en main les renseignements nécessaires à la mise en oeuvre de la Chambre

En outre, je note l'intention de la CECM de recueillir les documents officiels requis par les demandes d'admission. La seule difficulté que puisse causer la résolution de la CECM consiste dans son refus de nous communiquer les renseignements déjà obtenus ou à obtenir. Nous allons tenter de surmonter cette difficulté sur le plan administratif car en dépit du fait que la CECM ait tous les renseignements en main, si elle ne nous les communique pas, les enfants, et surtout les enfants anglophones, en l'occurrence, pourraient être appelés à souffrir des conséquences de ce refus

Pour ce qui est des rencontres que me suggère le député de Mégantic-Compton, je suis très sensible à cette marque de bonne volonté de sa part. Compte tenu des attitudes qu'il a prises au cours des derniers jours, je suis assuré que son intention n'est pas de jeter une autre clé anglaise dans le mécanisme de la rentrée scolaire.

Sur le plan administratif, des rencontres ont eu lieu ces jours derniers et elles vont continuer entre les fonctionnaires des organismes scolaires intéressés et le ministère. Pour l'heure, cela suffit amplement.

M. Grenier: M. le Président, j'aime bien les allusions.

Mme le Vice-Président: Question accessoire, M. le député?

**M.** Grenier: Oui, oui accessoire bien sûr. J'aime bien les allusions du ministre. Il ne manque pas de mots. Il peut peut-être manquer d'idées, mais il ne manque pas de mots dans ses déclarations. Il me rappelle celui qu'ils ont tant dénoncé et qui s'appelle François Cloutier.

J'aimerais savoir de la part du ministre, en plus de cette déclaration qu'il vient de nous faire,

qui n'a rien changé dans les débats d'hier, si, en plus d'être "très sensible", il ne ferait pas aussi un pas en avant pour aider à aplanir les problèmes à Québec et à Montréal, aidé des deux partis de l'Opposition, relativement à la rentrée scolaire dans ces deux villes importantes du Québec.

- M. Morin (Sauvé): Je rappellerai simplement que je suis en contact quotidien avec les intéressés sur le plan administratif. C'est sur ce plan que j'entends régler les difficultés. Merci, M. le Président.
- M. Brochu: Question additionnelle, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: Accessoire, M. le député.

- M. Brochu: Dans sa réponse, le ministre n'a pas fait état de la partie de la question du député de Mégantic-Compton qui touchait à la Commission scolaire de Québec. Est-ce que le ministre, dans un premier temps, pourrait faire le point en ce qui concerne l'attitude de la Commission scolaire de Québec? Deuxièmement, est-ce que le ministre pourrait nous dire si, dans cette situation, étant donné qu'il semble que le mouvement s'étende du fait que les gens réagissent négativement à ces mesures, il ne juge pas que ces gens-là ne seraient pas suffisamment informés de ce que sous-tendent les directives du ministère, ce qui produirait la situation dans laquelle on se trouve actuellement et qui tend à prendre de l'ampleur?
- M. Morin (Sauvé): Mme le Président, je ne pourrai commenter l'attitude de la CECQ que lorsque j'en aurai pris connaissance. J'ai pu commenter ce matin les prises de position de la CECM parce que j'ai pu, prendre connaissance des résolutions qu'elle a adoptées. Lorsqu'on aura porté à ma connaissance les attitudes de la CECQ. je me ferai un plaisir de les commenter.

Je voudrais simplement faire observer ceci, en terminant. Nous devons bien distinguer deux plans. Le plan des grandes déclarations officielles, fracassantes, et le plan administratif. Il est des choses qui peuvent se régler au second plan, qui ne peuvent l'être, pour l'instant, au premier.

Mme Lavoie-Roux: Mme le Président, question accessoire.

Mme le Vice-Président: Dernière question accessoire, Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: Je suis fort étonnée d'entendre le ministre de l'Éducation dire qu'il n'a pas encore entendu parler des difficultés de la CECQ, alors qu'il nous honorait pendant une seule journée de sa présence, à la commission sur le projet de loi no 1, et la CECQ a fait part des mêmes difficultés que les commissions scolaires protestantes.

M. Burns: Question.

**Mme Lavoie-Roux:** Le ministre de l'Éducation peut-il nous dire quelles informations supplémentaires il doit avoir pour, finalement, comprendre le problème qui se généralise?

**M. Morin (Sauvé):** Mme le Président, je pense qu'on veut dramatiser la situation. Je ne sais trop pour quelles raisons, d'ailleurs. Se pourrait-il que ce soit pour des raisons politiques?

M. Lalonde: Oui, allez, allez!

M. Morin (Sauvé): En ce qui me concerne, j'entends régler ces problèmes avant tout sur le plan administratif.

M. Gagnon: Mme le Président.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Champlain.

# Protection de l'environnement en milieu rural

M. Gagnon: Y aura-t-il un rappel?

Mme le Président, ma question s'adresse au ministre délégué à l'environnement. Depuis, à ma connaissance, au moins cinq ou six ans, les fonctionnaires des Services de l'environnement appliquent des normes en ce qui concerne la protection de l'environnement en milieu rural. Or, ces normes — c'est un court préambule pour arriver à ma question — assez souvent, ne sont pas appliquées également à l'ensemble de la province.

Je voudrais savoir du ministre de l'Environnement s'il existe des normes uniformes pour la protection de l'environnement en milieux agricoles pour les constructions de bâtiments de ferme, etc. J'aimerais connaître ces normes et en avoir le dépôt ici à l'Assemblée. Deuxièmement, je sais qu'il y a des rencontres au niveau de l'UPA et du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y aura un réajustement de ces normes bientôt et pourrait-on en avoir le dépôt?

Mme le Vice-Président: M. le ministre délégué à l'environnement.

M. Léger: Mme le Président, je félicite le député de l'intérêt qu'il porte aux agriculteurs et de la persévérance de sa question. Je voudrais simplement dire, Mme le Président, que les représentants de l'environnement qui donnent les permis aux producteurs de porc du Québec, entre autres, le font selon l'ancienne loi de l'hygiène provinciale de 1944 qui est devenue désuète, nous l'admetters

L'article 22 de la Loi de l'environnement dit que nul ne peut émettre de contaminants qui donnent à l'environnement une nuisance pour la population. Cependant, nous avons un règlement qui a été rédigé à notre ministère, qui a été présenté au ministère de l'Agriculture pour consultation et, depuis quelques années, il y avait des difficultés d'entente entre les deux ministères. Dernièrement, on s'est rapproché à près de 90% pour que le rè-

glement soit présenté très bientôt. Le seul point qu'il reste à vérifier, c'est le problème des droits acquis des agriculteurs. Jusqu'à quel point un citadin a-t-il le droit de venir s'installer dans une région qui a des producteurs de porc et qui voudrait avoir un air très pur, et jusqu'à quel point l'agriculteur a-t-il des droits acquis?

Il est tout probable qu'à l'automne — et le ministre de l'Agriculture pourra confirmer cela — il y aura une loi sur le zonage agricole permettant de définir précisément la priorité qu'il devrait donner soit à l'agriculteur, soit au développement domiciliaire. Cela résoudra beaucoup de problèmes.

Mme le Vice-Président: Question additionnelle, M. le député de Champlain.

**M.** Gagnon: Il semble aussi qu'on ait des plaintes à savoir que cela prend un certain temps, peut-être trop long, pour obtenir des permis avant de rénover ou de transformer une construction de ferme. Je voudrais savoir du ministre s'il a le personnel voulu, et pour quelle raison le délai est-il si long avant d'obtenir ce permis?

Mme le Vice-Président: M. le ministre délégué à l'environnement.

M. Léger: Actuellement, les demandes de permis des producteurs de porc, entre autres, nous arrivent à environ 40 par jour. C'est donc dire que le personnel actuel ne suffit pas à la tâche. Ce n'est pas une chose qui se fait à longueur d'année à ce rythme, mais je peux vous dire que nous avons eu 800 demandes dans les quelques derniers mois. On peut dire que 92% de ceux que nous avons pu étudier on eu l'approbation. Cela ne suffit pas. Je peux vous assurer qu'à la prochaine demande de personnel supplémentaire, il y aura du personnel demandé par l'environnement au Conseil du trésor.

M. Roy: Mme le Président.

Mme le Vice-Président: Question additionnelle, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Fontaine:** Mme le Président, le ministre a fait référence à un règlement de 1944. On sait qu'actuellement, les fonctionnaires obligent les agriculteurs à construire des fosses à purin qui coûtent très cher.

Le ministre peut-il nous dire si ce règlement permet une telle procédure?

M. Léger: Ce que j'ai dit tantôt, ce n'est pas uniquement le règlement de 1944. J'ai dit que c'est le règlement existant en 1944 appliqué à la lumière de la loi de l'environnement de 1972, article 22. Pour établir des normes plus précises on se base sur le règlement que nous allons présenter très bientôt et qui contiendra des normes beaucoup plus adaptées aux besoins actuels que les besoins existants en 1944.

C'est pour cela que, entre autres, on peut déterminer la grosseur de la fosse étanche pour recueillir le purin, fosse qui doit correspondre à environ 50 pieds cubes par bête. C'est donc dire que plus la porcherie augmente et plus il y a de bêtes plus le réservoir doit être énorme. Comme nous avons maintenant des producteurs qui ont jusqu'à de 3000 à 5000 bêtes, vous pouvez vous imaginer devant quel problème nous nous trouvons. La solution se retrouve davantage dans une recherche sur le recyclage des déchets et du purin. Ce qui serait très utile pour les agriculteurs dans toutes les régions du Québec serait de savoir comment on peut réutiliser ces déchets pour enlever la nuisance et convertir cela en un engrais nécessaire pour le reste des agriculteurs du Québec.

M. Roy: Mme le Président...

Mme le Vice-Président: Dernière question accessoire.

- M. Roy: Question principale, Mme le Président.
- M. Pagé: Question principale, Mme le Président.

**Mme le Vice-Président:** Question principale, M. le député de Portneuf.

# Frais de voyage des fonctionnaires itinérants

M. Pagé: Merci, Mme le Président. Ma question s'adresse au premier ministre. À plusieurs reprises, cette semaine, on a eu l'occasion de faire état par nos questions du problème que rencontrent actuellement les fonctionnaires itinérants. Le premier ministre pourrait-il me dire sur quoi son gouvernement se fonde pour accepter le fait qu'actuellement certains ministères doivent verser jusqu'à \$1.47 le mille pour du transport de personnes quand ce même gouvernement se refuse à accepter la requête formulée par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux demandant le versement de \$0.25 plus \$0.04, soit \$0.29 dans le même cas? Je m'explique pour l'information du premier ministre. Je peux lui donner un autre cas aujourd'hui où dans mon comté, Portneuf-c'est assez facile de vérifier — le gouvernement, par le biais du ministère des Transports, a signé un contrat prévoyant le versement d'une somme de \$1770 à un individu pour fournir son véhicule et un chauffeur qui n'est pas employé du gouvernement pour transporter quatre fonctionnaires sur une distance moyenne de 60 milles par jour, ce qui fait, à la fin du mois, un coût moyen de \$1.47 le mille. Le ministre de la Fonction publique nous a donné beaucoup d'explications avec toute l'emphase et toute l'ambiguïté qu'on lui connaît. C'est pour cela ce matin que je pose la question au premier ministre. Bien simplement, comment faites-vous pour accepter cela?

Mme le Vice-Président: M. le premier ministre.

- M. Lévesque (Taillon): Quelle que soit l'évaluation qu'on peut faire en chiffres sur la base mensuelle, tant le mille etc., en toute bonne foi le député admettra ceci: Si le prix qui est offert par le gouvernement correspond à quelque chose qui est supérieur à ce qui est payé en Ontario on passe notre temps à faire des comparaisons plus ou moins masochistes avec l'Ontario et par le gouvernement fédéral, qui a une marge de manoeuvre autrement plus élastique que celle du Québec, il me semble que la seule réponse responsable correspond à celle qu'à maintes reprises le ministre de la Fonction publique a donnée à des questions. C'est que l'offre du gouvernement est raisonnable et elle va être maintenue.
- **M. Pagé:** Mme le Président, j'ai une question additionnelle.
- Mme le Vice-Président: Dernière question additionnelle sur ce sujet.
- **M. Pagé:** Pas nécessairement la dernière, Mme le Président, cela dépendra des réponses.

Mme le Vice-Président: Ce sera la dernière question additionnelle sur ce sujet, M. le député de Portneuf.

**M. Pagé:** Elle va avoir plusieurs volets parce que la période des questions n'est pas terminée. On a 45 minutes.

Mme le Vice-Président: M. le député de Portneuf, votre question.

M. Pagé: La réponse du premier ministre démontre qu'il est préoccupé et qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper de ce problème; je lui demande ceci, Mme le Président. C'est le premier volet de la question. Comment faites-vous pour payer — c'est beau, parler du fédéral et tout cela — \$1.47 quand vous refusez de payer \$0.29? Deuxième volet de la question, qui s'adresse au ministre des Transports.

Est-ce que le ministre des Transports, en signant de tels contrats avec des usagers, s'est assuré que la loi no 6, le règlement décrétant toutes les dispositions pour le transport des personnes, notamment pour les taxis, était respecté?

À l'article no 6.49 du règlement, il est prévu que quiconque fait du transport de personnes contre rémunération doit être détenteur d'un permis qui émane du ministère. Est-ce que le ministre s'est assuré que ces permis avaient été émis?

Troisième élément, en termes d'assurance, la loi prévoit— le ministre pourra s'enquérir auprès du ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières— que dans un contrat d'assurance, lorsqu'une personne transporte d'autres personnes contre rémunération, la formule FAQ no 6-A, Transport de personnes à titre onéreux, doit être remplie? Premier volet de la question: Comment le premier ministre peut-il expliquer la question du coût? Deuxième volet: Est-ce

que la Loi des transports est respectée? Troisième volet de la question: Est-ce que le ministre des Transports s'est assuré que la question des assurances était respectée pour garantir les droits des personnes transportées? Ce sont les volets de ma question, Mme le Président. C'est ma dernière question additionnelle, et je vous remercie.

Mme le Vice-Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): À la première partie de la question, il ne sert à rien de répéter encore une fois ce que j'ai dit. Le gouvernement est d'accord avec la position qui a été expliquée à plusieurs reprises sur l'ensemble du problème par le ministre de la Fonction publique. L'offre du gouvernement au syndicat est plus que raisonnable, elle est généreuse. Comme on ne peut pas forcer des gens à fournir leur voiture, de toute facon, s'ils ne veulent pas accepter le remboursement du millage, je répéterai au député — il ne faut tout de même pas marcher seulement à court terme — que si le syndicat maintenait sa position... Il ne faut pas oublier qu'il y a une grande partie des fonctionnaires, sauf erreur, qui ont accepté les conditions du gouvernement. Il y a ceux, évidemment, qui, faisant peu de millage, surtout dans les villes, je crois, aimeraient bien, et c'est normal, avoir plusieurs cents de plus le mille - cela paie des voitures plus rapidement, on le sait - mais il reste, comme cela a été dit à plusieurs reprises que si on faisait des calculs à l'année et que cela devait devenir une chose pour laquelle le gouvernement devait s'organiser sur une base annuelle, ce serait probablement plus rentable pour le gouvernement et pour les contribuables que le système qui est offert.

#### M. Pagé: Ce l'est moins actuellement!

M. Lévesque (Taillon): Sur des basses mensuelles! Pour la deuxième partie de la question extrêmement technique et touffue, il l'a posée au ministre des Transports, alors je la passe à mon collègue.

**Mme le Vice-Président:** M. le ministre des Transports.

M. Lessard: Mme le Président, je voudrais d'abord répondre à une question qui était soule-vée hier par le député, à savoir comment il se fait que le ministère des Transports avait loué une automobile à l'extérieur du Québec au regard de la politique d'achat. Je dois dire qu'il est exact que nous avons loué une automobile à Campbellton. Nous avons voulu louer 25 automobiles dans le comté de Bonaventure; 24 automobiles étaient disponibles, il manquait donc une automobile qui nous était nécessaire sur les chantiers de New Richmond. Comme il n'y en avait plus, justement, dans le comté de Bonaventure, on n'allait quand même pas venir à Québec pour louer une automobile.

- M. Pagé: Il y en avait à Rimouski, il y en avait à Rivière-du-Loup, et il y en avait partout dans ce coin
- M. Lessard: Nous avons loué une automobile à l'endroit qui nous était le plus accessible et qui était le plus proche, à savoir Campbellton. Il faut quand même être sérieux. En ce qui concerne la question technique qui vient d'être posée par le député, il est exact que nous avons dû vérifier si le ministère des Transports respectait la loi sur le taxi. Justement parce que l'avais un certain nombre de doutes, j'ai demandé aux fonctionnaires du ministère des Transports d'éviter de demander à des employés qui n'ont pas les assurances, qui n'ont pas le permis de taxi de transporter des fonctionnaires, c'est dans ce sens que j'ai maintenant demandé, et ceci jusqu'au 15 juillet, aux fonctionnaires de louer des automobiles pour transporter des fonctionnaires, et si le conflit n'est pas réglé d'ici le 15 juillet, nous devrons envisager la possibilité d'acheter nos propres automobiles et de transporter nos employés.
- **M.** Pagé: Mme le Président, il a oublié un volet de ma question. Est-ce que le ministre veut dire par là que les contrats, les ententes qui sont prévues ne respectent pas la Loi des transports? Est-ce que c'est cela que vous voulez dire?
- **M. Lessard:** Voici, est-ce que vous voulez parler des ententes avec les compagnies de location de taxis?
- **M. Pagé:** Les individus, actuellement, qui conduisent qui ne sont pas chauffeurs de taxis.
- M. Lessard: J'ai demandé de mettre fin à ces ententes et de louer des automobiles.

**Mme le Vice-Président:** Rapidement votre question.

# Approvisionnement en grains de provende

M. Dubois: D'accord, Mme le Président, merci. Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement fédéral annonçait dernièrement son intention de maintenir des réserves de grains de provende au Québec. En commission parlementaire sur l'agriculture, le ministre a déclaré que la Régie des grains de provende ne serait prête à fonctionner que le lendemain du référendum. Je veux savoir du ministre s'il accepte, tout d'abord, qu'Ottawa le devance dans ce domaine, si épineux pour les agriculteurs du Québec. Je voudrais aussi savoir s'il entend féliciter M. Otto Lang pour sa volonté de venir en aide aux agriculteurs du Québec. Je voudrais enfin savoir si cette action du fédéral va hâter sa décision quant à l'établissement d'une régie des grains de provende au Québec.

M. Garon: Je n'ai jamais dit, en commission

parlementaire, que vous ne saviez pas lire. Vous n'aviez pas écouté, non plus, parce que je n'ai jamais dit que cela serait prêt uniquement le lendemain du référendum. J'ai dit que cela pourrait être une date limite. C'est dans l'intervalle, d'ici ce temps. Il faut être prêt à fonctionner pour acheter sur les marchés internationaux. On est tellement sérieux dans le projet des céréales que comme vous avez vu la nomination du nouveau sous-ministre qui est un expert dans les céréales, c'est un des premiers problèmes qui va être attaqué cette année.

M. Dubois: Supplémentaire. Mme le Président.

Mme le Vice-Président: Accessoire, M. le député.

- M. Dubois: Je crois que M. le ministre aurait avantage à relire le journal des Débats de la commission parlementaire sur l'agriculture. Le ministre ne croit-il pas que ses propos envers les agriculteurs du Québec pourraient prendre une forme de chantage, puisque vous mentionnez: Après le référendum? Je vous invite à relire le journal des Débats à ce sujet.
- **M. Garon:** Tous ceux qui étaient à la commission parlementaire se rappellent que vous avez essayé de dire que j'avais dit cela, alors que j'ai dit qu'on demandait une date, quand est-ce que cela serait prêt. Évidemment, vous savez, dans ces choses, on ne peut pas parler de trois semaines, un mois, six mois, quand on met des institutions comme celle-là sur pied. Tout ce que j'ai dit, disons qu'il faudrait être prêt pour après le référendum, cela pourrait être une date limite. Ne faisons pas de blague!
  - M. Roy: Mme le Président...

Mme le Vice-Président: M. le député de Vanier, vous avez moins de deux minutes.

M. Roy: Mme le Président, question de règlement. J'invoque le règlement, Mme le Président. Je me demande s'il y a des raisons particulières, ce matin, pourquoi vous ne m'avez pas donné la parole. Je me suis levé immédiatement après la question de l'Union Nationale, avant le député d'en arrière; je me suis levé à chaque fois et avant même que les députés à qui vous avez donné la parole ne se soient levés. Je veux savoir s'il y a une restriction particulière en ce qui me concerne, ce matin

Mme le Vice-Président: Sur la question de règlement.

- M. Bertrand: Je suis prêt à laisser ma question au député de Beauce-Sud pour permettre qu'on ne fasse pas de chichi inutile ce matin là-dessus.
- M. Roy: Je remercie mon collègue, l'honorable député de Vanier, mais je veux bien l'assurer que ce n'est pas dans mon intention de le priver

lui, particulièrement, de poser des questions à cette Assemblée. La question que j'avais à poser...

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Beauce-Sud, vous avez moins d'une minute maintenant. Brièvement, votre question.

**M.** Roy: J'espère que je vais pouvoir, au moins, avoir aussi la réponse dans une minute. Ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État au développement social et j'aurais eu, évidemment, des questions additionnelles.

Est-il exact qu'il y aurait eu des rencontres entre les représentants des trois centrales syndicales relativement à la loi de l'amiantose, loi 52, auxquelles vous auriez assisté, ainsi que votre excollègue, le ministre du Travail, M. Couture? Est-il exact que les gens qui se sont rencontrés en seraient venus à un compromis pour ce qui a trait aux modifications, aux amendements et aux corrections qui doivent être apportés à la loi 52, qui est encore en vigueur?

M. Marois: Mme le Président, la première partie de la question, il y a eu effectivement...

**Mme le Vice-Président:** M. le ministre, je dois vous dire que nous approchons la fin de la période de questions.

**M. Roy:** Mme le Président, question de règlement. Puisque je ne peux pas avoir la réponse, puisque je ne peux pas avoir de question additionnelle, je retire tout simplement ma question ce matin.

Je reviendrai un autre matin.

**Mme** le **Vice-Président:** Mon intention était simplement de demander au ministre d'être concis dans sa réponse, M. le député de Beauce-Sud.

**M. Roy:** Ma question a plusieurs volets et je pense que le ministre en est conscient.

Mme le Vice-Président: Je vous donnerai la parole la semaine prochaine.

M. Levesque (Bonaventure): Mme le Président, j'aimerais avoir une directive. Je pense que, lorsqu'on parle de 45 minutes pour la période des questions, il ne faudrait pas avoir un couteau qui tombe en plein milieu d'une réponse. Je pense bien qu'il faut garder l'esprit du règlement également.

Une voix: Pourquoi pas une heure?

**Mme le Vice-Président:** M. le chef de l'Opposition officielle. Je pense quand même que nous devons tenter de nous en tenir aux 45 minutes.

**M.** Lavoie: Mme le Président, j'ai assisté aux négociations avec le leader parlementaire du gouvernement et le président de l'Assemblée nationale. Il ne s'agissait pas d'un couteau très tranchant. Il a été discuté...

## Mme le Vice-Président: À l'ordre, messieurs!

**M. Lavoie:** Le président avait reconnu qu'à l'arrivée des 45 minutes, à l'occasion, il permettrait une seule question supplémentaire, même après les 45 minutes. Il ne faudrait pas qu'on joue à la petite école, quand même.

**Mme le Vice-Président:** À l'ordre, messieurs! Je remercie le chef de l'Opposition officielle de me rappeler ces choses.

Fin de la période des questions.

**M.** Roy: Mme le Président, le ministre de l'Agriculture a donné avis, depuis deux ou trois jours, qu'il a une réponse à donner à une question. J'aimerais bien qu'on puisse avoir des réponses de temps en temps.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Beauce-Sud, j'allais justement faire part à cette Assemblée de l'intention du ministre de l'Agriculture de répondre à votre question.

#### Subventions aux producteurs laitiers

- M. Garon: Mme le Président, je suis d'autant plus content de le faire que la question que m'a posée le député de Beauce-Sud au début de la semaine m'a permis de revérifier où en étaient les chèques. J'avais l'impression qu'ils étaient déjà partis. Il avait raison de dire que la machine gouvernementale est plus lente qu'on le pense. Je me suis enquis auprès des fonctionnaires, les chèques devaient partir le 18 et, grâce à son intervention qui m'a permis de constater qu'il y avait trop de délai, on a mis un peu plus de pression dans la machine et les chèques vont commencer à sortir le 11, une semaine plus tôt. Il y aurait 5000 chèques qui partiraient, et après cela, au cours des journées qui suivent, le reste des chèques serait émis aux cultivateurs, leur deuxième chèque sur le
- M. Roy: Une semaine plus tôt, M. le Président, cela veut dire quoi?

M. Garon: J'ai dit le 11, lundi.

M. Roy: Le lundi 11.

M. Garon: En trois.

Mme le Vice-Président: Avant de passer aux affaires du jour, je dois vous informer que j'ai reçu un avis de M. le député de Charlevoix qui a l'intention de soulever une question de privilège.

M. le député.

#### Question de privilège

#### Travaux de voirie

# M. Raymond Mailloux

M. Mailloux: Mme le Président, dans la séance

d'hier, sur une question posée par le député de Jean-Talon qui s'informait des mesures concrètes qu'entend mettre en place le gouvernement actuel pour combattre le chômage, le premier ministre, dans la réponse qu'il a donnée — je ne voudrais pas l'accuser d'avoir induit cette Chambre en erreur, puisque j'imagine que les chiffres qu'on lui a fournis viennent d'un de ses collègues - je voudrais d'abord citer une partie de la réponse qu'a donnée le premier ministre. Je cite le ruban 2708 du journal des Débats, page 2: "Concrètement, je donne des chiffres, par exemple, du 1er avril 1976 au 29 juin 1976, début de la saison, dernière année de nos amis d'en face, il y avait 87 projets qui étaient en marche du côté de la Voirie et des Travaux publics pour un total de \$25 190 412.

"En dépit des problèmes budgétaires qu'on a frappés en arrivant, du 1er avril 1977 au 29 juin 1977, même période, il y a eu 116 projets de mis en marche pour un total de \$51 228 748, différence du simple au double". On a voulu induire la Chambre en erreur parce que, quand on parle des projets de construction du réseau routier qui peuvent avoir pour effet de combattre le chômage, cela comprend d'abord l'élément de construction, l'élément 3, dont l'exécution provient des contrats à terminer, des contrats nouveaux et des travaux en régie. Dans la période dont le premier ministre a parlé hier, en 1976, il s'est exécuté et payé, malgré les pluies et les inondations de mars et d'avril et malgré le décret de la construction qui a paralysé les travaux en juin, pour le mois d'avril, \$5,432 millions payés l'an passé; pour le mois de mai, \$43,274 millions; \$39,614 millions en juin, pour le total de \$88,322 millions. Quand le gouvernement voudra dire quelle action il fait pour combattre le chômage, pour chaque mois...

## Mme le Vice-Président: Monsieur...

M. le député de...

M. Pagé: Mme le Président, question de règlement. Je soulève une question de règlement.

Mme le Vice-Président: Sur une question de règlement, M. le député de Portneuf.

**M.** Pagé: Je ne m'explique pas, Mme le Président, qu'avant que le député de Charlevoix arrive à la conclusion de sa question de privilège vous vous soyez levée...

#### Mme le Vice-Président: Oui.

M. Pagé: ...je présume, pour intervenir. Cela a impliqué...

#### Mme le Vice-Président: Exactement.

M. Pagé: ...que le journal des Débats, à partir de ce moment-là, ne transcrit pas les allégations du député de Charlevoix; cela veut donc dire que la conclusion du député de Charlevoix ne sera pas dans le journal des Débats parce que vous vous êtes levée et vous n'êtes pas intervenue.

Une voix: Ah!

M. Pagé: C'est vrai, c'est exact.

Une voix: C'est exact.

**Mme le Vice-Président:** Je vous dirai, M. le député de Portneuf, que, quand le président est debout, le député doit s'asseoir. Voyons! À l'ordre! À l'ordre!

Quand je me suis levée, j'avais l'intention de faire part au député de Charlevoix... Je vous demanderais d'être un peu plus... À l'ordre, s'il vous plaît! Je vous demanderais effectivement, d'être un peu plus poli envers l'institution que je représente, M. le député de Portneuf.

M. le député de Charlevoix, j'allais vous dire qu'à la réception de votre avis de privilège il ne me semblait pas que ce soit tout à fait une question de privilège. Je vous dirais, comme des présidents avant moi l'ont déjà dit, que dans cette Chambre on peut émettre des opinions contraires et il peut arriver aussi qu'on fasse parler des chiffres.

Ce que j'allais vous dire, tantôt, c'est que vous aurez probablement d'autres questions à poser dans d'éventuelles périodes de questions et vous pourrez faire valoir votre point dans le sens où vous pourriez, par exemple, dire que votre opinion est différente de celle-là... Non, je ne vous ferai pas émettre d'opinion, M. le député de Charlevoix, mais je pense quand même que vous êtes suffisamment intervenu maintenant. Je pense que vous auriez probablement dû invoquer l'article 96 plutôt que la question de privilège, M. le député de Charlevoix.

- **M. Mailloux:** Mme le Président, je voulais simplement m'excuser de ne pas vous avoir vue debout. Malgré mon âge, j'ai l'habitude de reconnaître une jolie femme et d'immédiatement m'asseoir.
- M. Lavoie: Oh! la la! On va s'acheter des lunettes!
  - M. Pagé: Mme le Président...

Mme le Vice-Président: M. le député de Portneuf, sur une question de règlement?

M. Pagé: ...je soulève une brève question de privilège, très brève, pour vous dire que j'ai toujours eu en haut respect le fauteuil que vous occupez...

Mme le Vice-Président: M. le leader...

**M. Pagé:** ... et vous-même, comme député, vous le savez, Mme le Président. Je regrette que vous ayez considéré que j'ai été impoli tout à l'heure. Ce n'est pas ce que j'ai voulu. Ce à quoi je voulais vous sensibiliser, par la question de règlement que je soulevais, c'était la possibilité qu'à l'avenir, Mme le Président, quand vous vous lèverez, ce serait possible d'intervenir immédiatement et de rappeler à l'ordre les députés. Tout à l'heure,

vous le savez, vous avez été debout devant votre fauteuil pendant peut-être 15 ou 20 secondes.

Mme le Vice-Président: M. le député de Portneuf...

M. Pagé: C'est ce qui a amené le quiproquo de ce matin. Mme le Président, je vous remercie.

Mme le Vice-Président: M. le député de Portneuf, étant donné la façon dont vous venez de faire votre intervention, je ne puis faire autrement que d'en tenir compte.

M. le leader du gouvernement.

# Travaux parlementaires

M. Burns: Mme le Président, conformément à une entente qui est intervenue hier, nous aurons, je pense, deux commissions parlementaires qui siégeront en même temps que la Chambre ce matin. Je tiens également à mentionner, avant de faire cette motion, que, contrairement à l'avis que j'avais donné préalablement, à l'indication que j'avais donnée, la commission concernant le projet de loi no 1 ne siégera pas cet après-midi ni ce soir, ni même demain, tel que je l'avais laissé entendre comme possibilité, étant donné qu'on m'a représenté - et je tenais à respecter cette tradition — que le parti de l'Opposition officielle a des assises officielles en fin de semaine. C'est dans ce sens que nous ne ferons pas siéger la commission, justement pour accommoder nos amis d'en

Ceci, Mme le Président, pour nous rappeler à tous, et j'en donne avis immédiatement, que lundi, cependant, à compter de 10 heures, nous aurons possiblement une commission parlementaire cela dépendra des travaux de la commission. On va regarder comment la commission progresse. Je donne donc avis que la commission de l'éducation des affaires culturelles et des communications devra se réunir lundi matin, à 10 heures. Je fais motion, conformément à l'entente que nous avons eue hier, pour que, immédiatement, au Salon rouge, la commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications se réunisse pour poursuivre ses travaux relativement au projet de loi no 1 et qu'à la salle 81 -A. la commission de l'industrie, du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche se réunisse relativement à l'examen du projet de loi no 41.

Mme Lavoie-Roux: Mme le Président.

M. Brochu: Mme le Président.

Mme le Vice-Président: Mme le député de L'Acadie.

M. Brochu: J'aimerais demander au leader du gouvernement s'il ne serait pas prêt à considérer...

Mme le Vice-Président: M. le député de Richmond, j'ai déjà reconnu Mme le député de

L'Acadie. C'est une question de règlement, madame?

Mme Lavoie-Roux: Oui. Sur l'article 34, Mme le Président. Connaissant la compréhension du leader du gouvernement, ne voulant quand même pas en abuser, de toute façon, je voudrais simplement lui demander si cette semaine, encore une fois, il consentirait que la commission commence à siéger à 11 heures plutôt qu'à 10 heures. Lundi, je veux dire.

**M. Burns:** D'accord. Je redonne mon avis, madame. Comme je vous l'ai dit la semaine dernière, je ne peux rien vous refuser.

#### Mme Lavoie-Roux: Attention!

**M.** Burns: Je redonne mon avis pour 11 heures. Je suis convaincu qu'on est à la veille d'avoir un nouveau leader parlementaire de l'Opposition.

Mme le Vice-Président: M. le leader de l'Opposition officielle.

- M. Lavoie: D'ailleurs, ma bonne amie le député de L'Acadie aurait une autre requête à faire au leader parlementaire du gouvernement. Comme on sait qu'il ne peut rien lui refuser, elle avait l'intention de lui demander s'il avait l'intention d'ajourner la session au 15 septembre, immédiatement.
- **M. Burns:** Je ne peux rien refuser à Mme le député de L'Acadie parce que je sais que ses demandes sont toujours raisonnables.

Alors, est-ce que cette motion est adoptée? Je fais donc cette motion, Mme le Président.

Avec la permission de la Chambre, pour être bien clair relativement à l'une des deux commissions qui vont siéger. Cette motion est faite évidemment en vertu d'un consentement qui m'a été accordé. Également, je voudrais qu'on soit bien clair là-dessus et qu'on s'entende immédiatement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté; il y a également le consentement quant au projet de loi no 41, laissant entendre que si la commission décide de dépasser 13 heures, d'elle-même, elle pourra le faire. J'espère qu'on se comprend bien là-dessus.

Je n'impose pas le dépassement de 13 heures, mais je crois que nous nous étions dit que s'il restait, par exemple, 15 minutes, 20 minutes ou 30 minutes de travaux après 13 heures, la commission, de consentement, pourrait continuer ses travaux. Est-ce bien ainsi qu'on s'est compris?

- **M. Levesque (Bonaventure):** À condition qu'il y ait consentement unanime des membres de la commission et non pas la majorité.
- **M. Burns:** Oui, de la commission et non pas par voie de majorité. . Je voulais tout simplement le signaler aux membres de la commission, parce que cela m'apparaissait comme faisant partie de l'entente que nous avons eue hier avec les représentants...

- M. Levesque (Bonaventure): L'entente comportait de terminer les travaux à 13 heures normalement.
- M. Burns: Oui, mais avec la possibilité que du consentement de la commission...
- **M.** Levesque (Bonaventure): S'il y avait un consentement unanime d'exprimé à la commission, pour quelques minutes additionnelles...
  - M. Burns: D'accord, on s'entend bien. Parfait.

# Motion pour faire siéger des commissions parlementaires

Mme le Vice-Président: Alors, nous mettons aux voix maintenant la motion du leader du gouvernement voulant faire siéger les deux commissions, dont l'une au salon rouge et l'autre au 81-A.

#### Vote sur la motion

Mme le Vice-Président: Que ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Burns, Cardinal, Bédard, Laurin, Morin (Louis-Hébert), Marois, Landry, Tremblay, Bérubé, O'Neill, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Lessard, Proulx, Charron, Lazure, Léger, Tardif, Garon, Chevrette, Michaud, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Alfred, Fallu, Rancourt, Bertrand, Godin, Bisaillon, de Bellefeuille, Mercier, Laberge, Ouellet, Perron, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Lalonde, Garneau, Mailloux, Goldbloom, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Blank, Caron, O'Gallagher, Ciaccia, Pagé, Grenier, Fontaine, Brochu, Le Moignan, Dubois, Roy.

**Mme** le **Vice-Président:** Que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Que ceux qui veulent s'abstenir veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire:** Pour: 70 — Contre: 0 — Abstentions: 0

**Mme le Vice-Président:** Cette motion est adoptée.

M. Burns: Mme le Président, ces commissions peuvent donc siéger immédiatement aux deux endroits désignés, c'est-à-dire le salon rouge et la salle 81-A. Dans le but d'informer nos collègues sur les travaux, ce matin, tel que je l'avais annoncé hier, nous entreprendrons l'examen de projets de loi inscrits au nom du ministre des Affaires muni-

cipales. Si le ciel nous bénissait à un point tel que nous puissions terminer l'examen de ces projets de loi, nous reviendrons dès lundi après-midi après la période des questions avec le projet de loi no 2 qui a été laissé avec la motion d'ajournement du débat du leader de l'Opposition.

Je serais tenté, puisqu'il semble que ce projet de loi a été, je pense, assez discuté en commission, d'appeler la troisième lecture du projet de loi no 7, Loi concernant les villes de Jonquière et de Chicoutimi, si c'était du consentement unanime. Troisième lecture, article 2, Mme le Président.

#### Projet de loi no 7

#### Troisième lecture

Mme le Vice-Président: M. le ministre aux Affaires municipales propose la troisième lecture du projet de loi no 7, Loi concernant les villes de Jonquière et de Chicoutimi.

M. le ministre des Affaires municipales.

#### M. Yves Tardif

M. Tardif: Mme le Président, ce projet de loi étudié en commission parlementaire a fait l'objet de représentations fort judicieuses, tant de l'Opposition officielle que de l'Union Nationale, en ce qui concerne la représentation du vote au moment de la consultation populaire, et cela a été un des principaux éléments inclus dans le projet de loi comme tel. Je n'ai pas d'autres commentaires à ajouter. Enfin, il s'agit encore une fois d'une loi d'importance relativement mineure. Merci.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de D'Arcy-McGee.

#### M. Victor-C. Goldbloom

- M. Goldbloom: Mme le Président, si le ministre avait choisi de ne pas faire de discours, je n'en aurais pas fait non plus. Je voudrais tout simplement dire que nous avons visé par la loi qui est modifiée par celle qui sera adoptée dans quelques instants un objectif qui faisait l'unanimité des députés qui participaient au débat à l'époque. Nous avons accepté, comme logique de bon aloi la modification apportée au calendrier des modalités d'application de ce qui avait été adopté auparavant. Pour cette raison, nous acceptons volontiers l'adoption de ce projet de loi.
- **M. Brochu:** En ce qui me concerne, on est également prêt à passer à l'adoption du projet de loi en troisième lecture.
- M. Lavoie: Désire-t-il exercer son droit de réplique?

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Goldbloom: Adopté.

#### Mme le Vice-Président: Adopté.

- **M. Burns:** Mme le Président, je remercie d'ailleurs nos collègues d'en face de leur collaboration relativement à ce projet de loi no 2, pardon, no 7.
- **M. Brochu:** C'est l'expression d'un désir même pas caché.
- M. Burns: Mon collègue, le député de Bourget et ministre d'État au développement culturel dirait que ce genre de lapsus cache toujours des intentions secrètes qu'on ne s'avoue pas. J'appellerais l'article 11 qui est également inscrit au nom du ministre des Affaires municipales.

#### Projet de loi no 8

#### Deuxième lecture

Mme le Vice-Président: M. le ministre des Affaires municipales propose la deuxième lecture du projet de loi no 8, Loi sur les subventions aux municipalités de 10 000 habitants ou plus.

M. le ministre des Affaires municipales.

#### M. Yves Tardif

M. Tardif: Le projet de loi no 8 qui est devant cette Chambre, intitulé Loi sur les subventions aux municipalités de 10 000 habitants ou plus a été soumis à l'honorable lieutenant-gouverneur qui en a pris connaissance et qui en recommande l'étude en cette Chambre. Mme le Président, cette loi, en fait, donne suite au discours du budget prononcé le 12 avril dernier en ce qu'il vise à procurer aux municipalités urbaines des sommes sur lesquelles elles peuvent compter sans être obligées d'engager quelque programme que ce soit. Il s'agit donc de subventions statutaires. Le projet de loi no 8, en fait, n'a de nouveau qu'il extensionne le régime des subventions statutaires des municipalités de plus de 15 000 âmes aux municipalités de plus de 10 000 âmes. Le deuxième élément fort important dans cette mesure, également, est l'indexation de ces subventions, annuellement basée sur l'accroissement annuel de l'indice des prix à la consommation.

Le coût de ce programme, Mme le Président, passera, pour la première année d'application, de \$53,9 millions à \$55,4 millions. Merci.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de D'Arcy-McGee.

#### M. Victor-C. Goldbloom

**M.** Goldbloom: Mme le Président, quand un gouvernement donne de l'argent aux municipalités, on doit, en principe, dire que c'est une bonne chose. Mais, à chaque acte il y a une certaine mesure que l'on doit évaluer. Je crois que le ministre, très sincèrement, veut donner aux municipalités l'impression qu'il est généreux à leur endroit, mais c'est justement de cette générosité que je voudrais évaluer la mesure.

Avant d'aborder cet aspect de mes remarques, je voudrais souligner, encore une fois, la politique qu'imprime le nouveau ministre à son action auprès des municipalités; une politique qui trouve son reflet parfait dans le projet de loi que nous avons présentement à étudier. C'est-à-dire que, jusqu'à maintenant, les municipalités qui comptent entre 10 000 et 15 000 âmes ne reçoivent pas de subventions statutaires. Le ministre dirait: Ces municipalités ne sont pas en mesure de connaître l'aide possible de la part du gouvernement, et, maintenant, avec ce projet de loi, avec l'adoption éventuelle de ce projet de loi, les municipalités en question, au nombre de 24, à peu près 24 ou 25, me dit le ministre — de toute façon l'ordre de grandeur est là - connaîtront leurs ressources financières à ce chapitre et seront en mesure de prévoir dans le budget de chaque année un montant qui par-dessus le marché, en vertu de ce qui est proposé ici, sera indexé suivant le coût de la vie.

Je voudrais suggérer, Mme le Président, que si l'on pose un tel geste, on doit le faire avec limpidité, pour ne pas dire transparence, le deuxième de ces mots commençant à être usé un peu, ou devant peut-être être usé davantage, mais c'est le gouvernement qui répondra de cela, devant l'opinion publique.

Je pense que cette limpidité nous amènerait à conclure que ces 24 ou 25 municipalités se partageront une somme de \$1 846 000. Le ministre me dit que c'est un mauvais calcul. J'aimerais que dans sa réplique, il corrige ce chiffre, si tel est le cas. Il y a, en outre, un montant qui sera affecté à l'indexation des taux applicables aux autres municipalités qui reçoivent déjà des subventions statuaires, mais ces subventions sont augmentées, suivant un calcul qui tient compte de l'inflation. Ce montant additionnel, nous l'avons calculé à \$1 654 000 pour un total représenté par ce projet de loi, de \$3,5 millions.

Je reviens, cependant, aux municipalités qui seront, avec l'adoption de ce projet de loi, ajoutées à la liste des bénéficiaires de subventions statutaires annuelles. Nous constatons que ces municipalités recevront un montant de \$6.40 par tête de population. Quand nous regardons la tranche du secteur municipal qui se trouve entre 3 000 et 10 000 âmes de population, il y a approximativement 180 municipalités dans cette catégorie et elles représentent une population totale de presque 900 000 âmes, 894 175, selon les chiffres que j'ai pu récolter. Ces municipalités sont visées par un programme que le ministre a choisi d'appeler Liquidation. Voici un mot qui a souvent un sens péjoratif dans les milieux financiers économiques, mais dans la bouche du ministre, c'est un mot qui porte bonheur aux municipalités — et comment, Mme le Président! Parce que l'on constate que la masse monétaire affectée au programme Liquidation est de \$10 millions, contre moins de \$2 millions ici. Le ministre pourra me corriger, si je fais erreur, mais si je calcule \$1 846 000 ce n'est pas \$10 millions sûrement qu'il versera à ces 24 ou 25 municipalités. Il affecte aux municipalités, qui se situent dans la tranche entre 3 000 et 10 000 âmes de population, une masse monétaire de \$10 millions, ce qui représentent \$11.18 par tête de population.

Mme le Président, puisque le ministre n'aime pas les actes discrétionnaires, il va sûrement trouver une formule quelconque pour distribuer équitablement ces \$10 millions parmi les 180 municipalités en question. S'il le fait d'une façon générale, si cela revient à une distribution per capita, c'est \$11.18 en bas de 10 000 et \$6.40 en haut de 10 000. Sinon, si à son corps défendant, il pose des gestes discrétionnaires, il est certain que dans quelques cas, il n'y aura pas d'argent du tout et que dans d'autres cas, on dépassera largement la somme de \$11.18 par tête de population.

C'est cette démonstration que je voulais faire.

Je ne m'oppose pas du tout à ce que des municipalités reçoivent de l'argent. Ce à quoi je m'oppose, c'est à des protestations de vertu, d'objectivité, de rejet du discrétionnaire qui veulent donner l'impression que les municipalités seront mieux servies par les nouvelles politiques du nouveau gouvernement qu'elles ne l'ont été par les gestes posés par le gouvernement précédent. Et voilà que l'on voit que le gouvernement n'est pas conséquent avec lui-même, qu'il continue d'agir de façon discrétionnaire et continue de faire exactement ce qu'il a reproché au gouvernement précédent, c'est-à-dire de faire des choix et, par ces et moins d'argent dans certains cas et moins d'argent dans d'autres cas.

Surtout, il ne faut pas que le gouvernement se vante de présenter un tel projet de loi et dise que, ce faisant, il améliore le sort des municipalités en question. Je suis convaincu que, dans le cours d'une année donnée, parmi les 24 ou 25 municipalités, futures bénéficiaires de cette éventuelle loi, il y en aurait eu qui n'auraient pas demandé de subvention, qui n'auraient pas eu de projets, et il y en aurait eu d'autres qui auraient eu des besoins beaucoup plus importants que les \$6.40 par tête de population qu'elles recevront; elles devront taxer lourdement afin de répondre aux besoins de leur population.

C'est ce que je me sens obligé de dire devant ce projet de loi que nous allons néanmoins appuyer. Je ne trouverais pas moyen de voter contre un tel projet de loi, d'autant plus que non seulement le règlement de cette Assemblée nationale mais aussi les statuts du Québec empêchent un député de l'Opposition de proposer une modification à l'utilisation des deniers publics. C'est au ministre de prendre ses responsabilités à cet égard et c'est au ministre de répondre, devant l'opinion publique, non seulement à celle représentée par les 24 ou 25 futures bénéficiaires, mais à toutes les municipalités du Québec. Quand les 24 ou 25 verront que les plus petites seront plus choyées, je ne pense pas que le ministre sera en mesure de les convaincre que c'est vraiment le meilleur des mondes qui est créé au Québec par l'arrivée du Parti québécois au pouvoir.

Ce sont les remarques que je voulais faire. Le ministre a pris des notes et, par ses réactions, il semble avoir jeté un doute quelconque sur les chiffres que j'ai avancés. Je lui saurais gré de rétablir les faits, le moment venu, si tel est son désir, mais je crois avoir fait une démonstration passablement claire d'un certain illogisme dans l'action du gouvernement auprès des municipalités.

Mme le Vice-Président: M. le député de Richmond.

#### M. Yvon Brochu

M. Brochu: Merci. Mme le Président. J'aimerais faire quelques brèves remarques également sur le projet de loi no 8 qui est à l'étude ce matin en deuxième lecture. Ce projet de loi qui est devant nous ce matin fait référence, comme l'a souligné celui qui m'a précédé, au discours du budget qui nous a été présenté il y a quelque temps. Vous me permettrez, Mme le Président, de me référer à ce texte où le ministre des Finances avait indiqué son intention d'intervenir en ce qui concerne une aide éventuelle aux municipalités. Je cite, de la page 55 du discours sur le budget: "Ce programme vise à procurer aux municipalités urbaines des sommes sur lesquelles elles puissent compter sans être obligées d'engager quelque programme de dépenses que ce soit. Cette caractéristique en fait un instrument privilégié d'aide aux municipalités.

Ainsi, a-t-on voulu étendre ces subventions aux municipalités comprenant entre 10 000 et 15 000 habitants. Celles-ci auront donc droit en 1977/78 au même montant par habitant que les municipalités de 15 000 à 20 000 habitants.

"De plus, afin de donner plus de souplesse à ce programme dans une époque où l'inflation affecte singulièrement les budgets municipaux, on indexera au coût de la vie le taux des subventions per capita. Pour 1977/78, on se servira du taux de 6,7% qui est celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de Montréal au cours de 1976".

Je reviendrai d'ailleurs sur le dernier élément que je viens de citer dans ce passage du discours du ministre des Finances.

Ce projet de loi remplace donc la loi existante sur les subventions aux municipalités de 15 000 habitants et plus, au chapitre 71, des Lois de 1975. À ce principe, Mme le Président, comme nous en avons d'ailleurs, je crois, indiqué notre intention, nous ne pouvons que souscrire et nous serons d'accord pour adopter ce projet de loi en deuxième lecture, puisqu'il vise à apporter une aide supplémentaire à nos municipalités. Il va sans dire que, lorsqu'il s'agit d'apporter un support nouveau à nos municipalités, on ne peut aller à l'encontre d'une telle mesure puisqu'on connaît largement les problèmes financiers sérieux auxquels ont à faire face nos administrateurs locaux.

C'est une mesure positive, à mon sens, qui, contrairement à la loi 31 — vous me permettrez de le souligner — n'ajoute pas un fardeau fiscal additionnel aux contribuables de nos municipalités. Cependant, sur la clause d'indexation au coût de

la vie, je ne comprends pas pour quelle raison le projet de loi no 8 prévoit que cette clause n'entrera en vigueur qu'à compter de l'exercice financier 1978/79.

C'est ici que je reviens à la citation que j'ai faite tout à l'heure pour m'en tenir, cette fois-ci, au dernier paragraphe où on dit justement: "De plus, afin de donner plus de souplesse à ce programme dans une époque où l'inflation affecte singulièrement les budgets municipaux, on indexera au coût de la vie le taux des subventions per capita. Pour 1977/78, on se servira du taux de 6,7% qui est celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de Montréal au cours de 1976".

À ma connaissance, Mme le Président, le projet de loi no 8 ne prévoit rien en ce sens, sinon de dire que, pour chaque exercice financier, chaque taux servant à déterminer les subventions per capita, tel qu'applicable lors de l'exercice financier précédent, est majoré du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, tel que déterminé conformément à un calcul, très compliqué d'ailleurs, prévu dans le projet de loi.

Or, selon le même projet, cette majoration basée sur le coût de la vie n'entrera en vigueur que lors de l'exercice 1978/79. Alors, les questions que j'aimerais poser au ministre, et sur lesquelles il pourra peut-être apporter davantage de lumière lors de son discours de réplique, sont les suivantes: Qu'arrive-t-il en ce qui concerne le présent exercice financier? Deuxièmement, est-ce à dire que, pour cette année, il n'y aura définitivement pas de clause d'indexation? Il faudrait le savoir car, si tel est le cas, il s'agirait en quelque sorte d'un recul par rapport à ce que le ministre des Finances nous a annoncé dans son discours du budget indiquant son intention d'apporter certaines facilités à nos municipalités. Les municipalités, Mme le Président, on le sait très bien, ont un besoin énorme d'argent.

Le critique de l'Opposition officielle en la matière a même souligné son désir, si telle était la possibilité à l'intérieur de notre règlement, même de majorer l'aide qui est offerte aux municipalités par le projet de loi no 8. On ne peut évidemment pas le faire. Mais on peut quand même souhaiter, à ce stade, que d'autres mesures peut-être plus eficaces pour faciliter le travail de nos administrateurs locaux puissent être apportées dans des délais raisonnables.

Quant à ceux qui sont habilités au niveau de l'administration municipale, on doit se rendre compte d'une chose. Et c'est d'ailleurs un peu le même problème qui se produit pour nos administrations scolaires. Ceux qui ont la charge de ces administrations ont de moins en moins de marge de manoeuvre sur le plan administratif. Souventefois ils se trouvent placés dans des corridors très étroits, aux prises avec des exigences de plus en plus grandes venant des ministères concernés, avec un fouillis d'exigences administratives auxquelles ils doivent se soumettre, leur laissant ainsi de moins en moins de marge de manoeuvre pour fonctionner.

Nous appuyons donc, Mme le Président, le principe du projet de loi en deuxième lecture, mais nous voulons souligner en même temps que nous sommes conscients des problèmes qui prévalent au niveau de nos administrations municipales, en ce qui concerne en particulier le fardeau fiscal des contribuables, en ce qui concerne également l'endettement excessif de nos municipalités. Qu'on le veuille ou non, je pense qu'on doit reconnaître que le sentier sur lequel sont engagées plusieurs de nos municipalités actuellement, sur le plan administratif, les mènera peut-être malheureusement, tôt ou tard, mais dans certains cas à plus ou moins brève échéance, à des résultats déplorables en matière administrative.

Nous avons, et je tiens à profiter de l'occasion pour le souligner au ministre, besoin de façon urgente d'une réforme globale de toute la fiscalité municipale. Je pense que ces mesures sont réclamées à grands cris souventefois depuis longtemps, et, malheureusement, cette réforme globale tant espérée a mis trop de temps déjà à être amorcée en profondeur. On ose souhaiter, c'est mon cas, que cette fameuse réforme globale puisse être apportée dans des délais palpables.

Mme le Président, je limiterai pour ce moment-ci mes remarques à celles que j'ai faites en disant que l'Union Nationale, en ce qui nous concerne, appuiera le principe de deuxième lecture de ce projet de loi, en souhaitant que le ministre, dans sa réplique ou au cours des moments de discussions en commission plénière, pourra peut-être nous donner des réponses aux questions que nous avons posées, et en souhaitant évidemment cette réforme globale de la fiscalité municipale qui donnera plus de moyens à nos administrateurs locaux. Merci, Mme le Président

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Jean-Talon.

# M. Raymond Garneau

M. Garneau: Mme le Président, je voudrais intervenir brièvement sur ce projet de loi non pas pour indiquer que je voterai contre le projet de loi, mais surtout pour ajouter aux propos de mon collègue le député de D'Arcy-McGee qui a fait une démonstration pour expliquer comment ce projet de loi était contradictoire avec la politique qui avait été annoncée antérieurement par ce parti politique, et plus précisément annoncée dans le discours sur le budget.

Mme le Président, que des municipalités de 10 000 à 15 000 personnes de population reçoivent une subvention per capita, je n'ai rien contre cela personnellement. Au contraire, je pense qu'il s'agit d'ajouter à des mesures qui avaient été lancées par l'ancien gouvernement d'étendre d'une façon plus large ces subventions per capita, quoique, dans certains cas, il avait été jugé préférable dans le passé d'intervenir pour les municipalités qui ont le plus de besoins, d'autant plus que le fait que ces municipalités recevront une subvention per capita — dans le cas de 10 000 de population, elles

recevront \$64 000 — les élimine de toute forme de programmes surtout dans le cas des programmes qui ont été annoncés récemment par le ministère des Affaires municipales, qui s'adressaient exclusivement aux municipalités de moins de 10 000.

C'est un type de subvention qui non seulement témoigne de la générosité du ministre des Affaires municipales ou de son gouvernement face aux municipalités, mais c'est un programme qui, en d'autres termes, limite les sommes d'argent que le gouvernement voulait consacrer aux municipalités. C'est donc dans le fond un leurre qu'on donne aux municipalités sous le couvercle d'une grande générosité.

Le ministre des Finances, et mon collègue le député de Richmond le soulignait tout à l'heure — je voudrais reprendre ses propos, que je voulais moi-même citer — disait que le programme de subventions per capita visait à procurer aux municipalités urbaines des sommes sur lesquelles elles puissent compter sans être obligées d'engager quelque programme de dépenses que ce soit. Mme le Président, cela est peut-être vrai, lorsqu'on analyse le projet de loi qui est devant nous, que les subventions per capita ne sont pas reliées de quelque façon que ce soit à des programmes que les municipalités doivent engager. Mais là où je trouve que l'interprétation ou le sens qu'on a voulu donner à cette phrase est extrêmement abusif, c'est lorsqu'on parle de ne pas être obligé d'engager quelque programme de dépenses que ce soit. Ce n'est pas tout à fait la vérité, puisque dans ce discours du budget le gouvernement a fait porter et fera porter aux municipalités des charges financières additionnelles.

Uniquement au chapitre de la réforme de la taxation des véhicules automobiles, jusqu'à présent, les municipalités bénéficiant par le règlement no 3, qui gère l'immatriculation des véhicules automobiles dans les municipalités, pouvaient enregistrer leurs camions, leurs autobus scolaires, dans le cas des commissions scolaires. Dans le cas des communautés urbaines, je n'en suis pas sûr, mais je ne veux pas toucher à ce point pour ce qui est de la Commission des transports, mais certainement pour les camions, toutes les voitures, les camionnettes, on pouvait enregistrer ces véhicules pour la modique somme de \$2.50 y compris le coût des plaques. Il y avait donc une exception faite aux municipalités comme au gouvernement du Québec et aussi au gouvernement fédéral.

Mais voici que dans le même discours du budget, on disait que ces subventions ne devraient pas engager des programmes de dépenses. Or, on constate que dans les renseignements supplémentaires au discours sur le budget—on peut les trouver en pages 20, 21, 22, et 23— on indique que les municipalités seront maintenant obligées de payer au même tarif que n'importe quel citoyen du Québec pour l'enregistrement des véhicules automobiles

Que représente cette somme, puisque dans le discours du budget on disait que le programme de subvention per capita pouvait être appliqué, mais qu'il ne nécessiterait pas de déboursés additionnels pour les municipalités? Je vois le député de Verdun qui s'intéresse très activement à la vie municipale, également, puisqu'il a des responsabilités à ce niveau; il y en a peut-être d'autres en cette Chambre qui sont conseillers municipaux ou peut-être maires. Je les inviterais à regarder attentivement le discours du budget là-dessus, parce qu'une municipalité qui a un camion, un poids de 7000 livres, deux essieux, n'importe quelle municipalité le moindrement importante peut avoir de tels types de camions.

Actuellement, elle payait \$2.50 pour immatriculer son camion et maintenant elle devra payer, aux termes de la réforme annoncée par le ministre des Finances, lorsqu'elle sera complétée, \$440. Cela passe de \$2.50 à \$440 pour un camion de 7000 livres, deux essieux. Pour un autobus scolaire, 9500 livres, on payait \$2.50 et cela va coûter \$104 pour les commissions scolaires. Finalement, ce sera les impôts fonciers ou encore les subventions qui devront être augmentées. Si on prend des camions un peu plus gros, dans les municipalités qui ont un service municipal de voirie plus grand, un camion, par exemple, de trois essieux va passer de \$2.50 à \$752. L'affirmation du ministre des Finances lorsqu'il mentionnait que la subvention... c'est relié au projet de loi que nous étudions, puisqu'il nous disait que ce programme vise à procurer aux municipalités urbaines des sommes sur lesquelles elles puissent compter sans être obligées d'engager quelque programme de dépenses additionnelles. C'est extrêmement sérieux, parce qu'uniquement pour une municipalité, peut-être que le député de Laval pourrait écouter, dans sa municipalité, le changement que propose le gouvernement fera en sorte que les contribuables de Laval, uniquement pour immatriculer leurs véhicules automobiles, il leur en coûtera environ \$60 000 comparer à environ \$1000 qu'ils payaient iusqu'à présent.

Cela s'inscrit, Mme le Président, dans une politique...

- **M. Tardif:** Mme le Président, je m'excuse. On ne discute pas ce projet de loi. D'autant plus que les taxes d'immatriculation ne s'appliquent pas aux véhicules des municipalités.
- M. Garneau: ... depuis le début que je fais la relation entre ce projet de loi. Je trouve la source à ce projet de loi dans le discours du budget du ministre des Finances. C'est là qu'est le principe qui guide la technique législative que le ministre des Affaires municipales n'a pas pour donner aux municipalités des subventions de \$10 000 à \$15 000.

Le ministre des Finances disait que ce programme vise à procurer aux municipalités urbaines des sommes sur lesquelles elles puissent compter sans être obligées d'engager quelque programme de dépenses que ce soit.

Or, les municipalités de 10 000 à 15 000 habitants en ont des véhicules automobiles. Je prends une municipalité dans mon comté, la ville de Sillery, elle en a. J'ai pris, évidemment, une munici-

palité où on pouvait avoir plus rapidement les chiffres parce que — ce n'est pas la première fois et je suis certain que le ministre des Affaires municipales en a eu des échos— je ne sais pas combien de téléphones je reçois des municipalités me demandant: "On a essayé de rejoindre le ministre des Affaires municipales, on a essayé de rejoindre le ministre des Finances, on n'est pas capable de leur parler, on s'adresse à l'ex-ministre pour savoir si c'est bien l'interprétation qu'on doit donner.

J'ai fait des vérifications techniques auprès des administrateurs du service des véhicules automobiles, et c'est ce qu'on m'a dit, également, de telle sorte...

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Jean-Talon, veuillez raccourcir un peu votre comparaison, si vous le voulez bien. Revenez à la pertinence du débat.

M. Garneau: Mme le Président, avec tout le respect que je vous dois, c'est à moi de déterminer si ma comparaison doit être longue, en autant qu'elle est dans le coeur du débat, et je considère qu'elle l'est puisque le principe de ce projet de loi que nous étudions actuellement tire sa source dans le discours du budget. Il y a des municipalités qui, avec cette subvention de \$6.40 par tête, devront encourir des frais additionnels. L'ensemble de l'économie du budget indique que ces municipalités devront faire des dépenses additionnelles, peut-être pas pour retirer directement les \$6.40 par tête, mais quand même, dans l'ensemble... pas de la réforme, je n'ose pas appeler cela une réforme, ce qui a été annoncé dans le discours du budget face à ces subventions per capita comme aux autres. J'invite les députés, de quelque côté de la Chambre qu'ils soient, à aller vérifier, avec les municipalités de 10 000 à 15 000 habitants comme avec les autres municipalités, que, dans leurs prévisions budgétaires, elles devront compter pas uniquement sur les \$6.40 par tête du côté des recettes additionnelles, mais aussi vérifier du côté des dépenses les sommes qu'elles seront obligées d'ajouter. La taxe sur les véhicules automobiles — j'aimerais bien m'être trompé dans cette interprétation, mais les explications qui nous sont fournies dans les renseignements supplémentaires au budget me paraissent claires - s'applique aux municipalité de 10 000 à 15 000 habitants. Toutes celles qui ont des véhicules automobiles pour leur service de voirie, pour leur service de travaux publics, pour leur service policier, seront obligées de payer, pour immatriculer leurs véhicules automobiles, au lieu de \$2.50, payer comme tous les autres citoyens, à moins que le gouvernement ne se ravise, et c'est ce que je souhaite, et qu'il donne également l'exception de cette tarification additionnelle aux municipalités de 10 000 à 15 000 habitants, si je dois m'y restreindre pour le principe du projet de loi, mais également à l'ensemble des municipalités du Québec.

Mme le Président, je conclurai là mes remarques en disant que ce projet de loi, bien que nous allons y souscrire, est très loin des engagements que ce parti politique avait déjà pris devant l'électorat. Mais faute de pain, on mange de la galette. Les municipalités en mangeront également, les municipalités devront attendre — je ne sais pas à quel moment — pour voir les engagements qui avaient été pris pourtant tellement formellement par le premier ministre d'aujourd'hui devant ces mêmes représentants de l'Union des conseils de comté, qui représente beaucoup de ces municipalités de 10 000 à 15 000 habitants, comme d'autres petites municipalités, pour voir le jour où ces sommes d'argent qui étaient reliées à la taxe de vente pourront leur être attribuées.

C'est donc dire que je suis déçu, non pas du fait que ces mesures soient présentées mais je suis décu que ces mesures n'aient aucune relation commune avec ce qui avait été promis par les membres de ce parti politique. Toutes les finances municipales ont longuement été discutées en cette Chambre par les partis politiques, et en particulier par nos amis d'en face lorsqu'ils étaient du côté de l'Opposition, et c'est incroyable comme les promesses qu'on faisait à ce moment-là sont loin de la réalité. Qu'on ne vienne pas me dire que c'était relié aux situations financières. Si ces gens qui sont en face de nous et qui forment le gouvernement étaient le moindrement sérieux lorsqu'ils faisaient ces engagements, d'un côté, et qu'ils parlaient de déficits exorbitants de l'autre, ils savaient fort bien qu'ils ne pourraient pas, autrement ils auraient été complètement irresponsables. Parfois, je me demande si ce n'était pas le comportement de nos amis d'en face, avant l'élection. Il fallait gagner cette élection à tout prix, peu importe les moyens. Je regrette que nous ne puissions pas voir, dans ce projet de loi no 8, les promesses qui avaient été faites aux municipalités du Québec, et je déplore également le fait que ce projet de loi ne corresponde pas aux engagements pris dans le discours du budget. D'un côté, on va donner \$6.40 aux populations habitant les villes de 10 000 à 15 000 habitants, on va donner environ \$11.00 aux municipalités qui ont moins de 10 000 habitants, donc une injustice qui me paraît assez flagrante.

Finalement, on va obliger l'ensemble des municipalités, pour gonfler les coffres du ministre des Finances, à payer, suivant le même rythme que les citoyens ordinaires, des frais d'immatriculation qui, dans bien des cas, vont gruger une partie importante des subventions que confie ce projet de loi à ces municipalités. Merci, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: M. le député de Verdun.

## M. Lucien Caron

M. Caron: Mme le Président, je voudrais intervenir très brièvement sur le projet de loi no 8. Je voudrais demander ceci au ministre, et il me répondra dans sa réplique. Dans les subventions qu'il va donner, si on prend, je voudrais faire une comparaison, une ville de 10 000 âmes, cela fera un montant de \$64 000. Comme mon collègue, l'ex-ministre des Finances, disait tout à l'heure, le

gouvernement va aller chercher de l'argent sur l'immatriculation des services d'incendie, pompes a incendie ou autres. Si on va chercher \$440 avec un camion à deux essieux, j'imagine que, si on fait des charges sur un ou deux camions à incendie, on va aller chercher quelques milliers de dollars là

Cela va aller vite; les travaux publics, quelques camions, services de police. Sur les \$64 000, il ne restera pas grand-chose. Je demanderais au ministre, s'il n'y aurait pas une possibilité, quand il siège au Conseil des ministres, de suggérer... Vous savez, les gens paient des taxes, ici au Québec; il y a des augmentations, le coût de la vie augmente d'année en année et on charge des taxes additionnelles. Y aurait-il possibilité, pour rendre justice aux municipalités du Québec qui ont en majorité, je ne dirais pas toutes les municipalités, de la difficulté à joindre les deux bouts, d'indexer aussi les subventions à l'avenir?

Si on pouvait indexer les subventions à l'avenir, je pense que cela aiderait, ce serait un pas en avant pour les municipalités. Mme le Président, vous avez des petites municipalités dans votre comté, je pense que c'est un comté où il y a 32 ou 33 municipalités. Je sais que dans votre comté, comme dans tous les autres comtés de la province, cela aiderait à soulager le fardeau financier qui existe. Cela ferait plaisir. Je donne toujours la chance au coureur, je fais toujours confiance au ministre des Affaires municipales, un type qui a fait ses preuves dans le passé, je ne veux pas lui garrocher tout le blâme. J'espère que dans la continuation du mandat, je ne sais pas s'il sera long, Dieu sait, nos amis d'en face penseront à indexer les subventions qu'on donne aux municipalités. Je vous remercie, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: La réplique de M. le ministre aux Affaires municipales.

#### M. Yves Tardif

M. Tardif: Mme le Président, encore une fois, il ne s'agit pas d'un projet de loi qui a la prétention de réformer l'ensemble de la fiscalité municipale, mais bien de prendre une loi existante qui accordait des revenus non discrétionnaires, donc qui ne dépendaient pas de la volonté du prince régnant, quel qu'il soit, fût-il député de D'Arcy-McGee ou de Crémazie. C'était inscrit dans la loi que les municipalités pouvaient recevoir un montant fixe.

Le législateur a reconnu le bien-fondé de ce principe par le passé. Il a accordé des subventions per capita. Le législateur, l'ancien gouvernement, en fait, devrais-je dire, a continué ce principe, l'a amplifié lorsqu'il y a deux ans il a fait passer le seuil des municipalités admissibles à de telles subventions de 25 000 âmes à 15 000. Ainsi maintenant, en descendant au niveau de 10 000 âmes, nous allons dans le sens que j'appellerais une plus grande équité dans l'octroi des fonds publics.

Je m'explique. On a fait grand cas, j'ai entendu les commentaires du député de Jean-Talon, de Verdun, de D'Arcy-McGee et de Richmond, du

fait qu'il ne s'agissait pas d'une mesure conforme aux engagements, ni au programme du Parti québécois, durant la campagne en particulier.

Le député de Jean-Talon revient là-dessus comme si c'était un leitmotiv depuis déjà quelque temps. Au contraire, Mme le Président, je peux citer au texte et le programme et les engagements, qui contenaient, au moins vis-à-vis des municipalités, trois choses.

La première: accroissement des revenus autonomes. Il y a donc ceux qui dépendent de la volonté des élus locaux; ou bien on croit en l'existence de gouvernements locaux autonomes, ou bien on en fait des officines télécommandées depuis Québec.

Deuxième chose: augmentation des revenus statutaires, encore une fois, qui ne dépendent pas de la volonté du prince quel qu'il soit.

Troisièmement, ces revenus, autant que possible, sont indexés, de sorte que les municipalités n'aient pas à demander de façon sempiternelle les ajustements nécessaires.

Précisément, c'est ce que, de façon modeste j'en conviens, le dernier budget a fait. Il a accru les revenus autonomes, il a accru les revenus statutaires — et c'est le cas des revenus pour les municipalités de plus de 10 000 âmes — et, qui plus est, il les a indexés.

Il n'y a donc pas là absence de continuité avec le programme ni avec des engagements, mais tout au contraire bien des gestes très conséquents ont été posés.

Une apparente contradiction a été soulevée par le député de Jean-Talon qui dit: Écoutez, d'une part, vous augmentez les revenus des municipalités entre 10 000 et 15 000 âmes - cela touche incidemment 25 municipalités — mais d'autre part, vous augmentez leurs dépenses, notamment en imposant, par une autre loi qui est présentement devant cette Chambre, une taxe sur les véhicules de cette municipalité, qu'ils soient véhicules de promenade ou véhicules commerciaux. Je n'ai pas pour l'instant à toucher la partie véhicules commerciaux qui n'est pas de mon domaine, mais dans le cas des véhicules de promenade, je voudrais quand même souligner qu'en vertu de la loi 31 qui est devant cette Chambre, sont effectivement exclus de la loi, ne sont pas considérés comme des véhicules aux fins de la présente loi, la loi 31, un véhicule de promenade, une familiale, un quatre par quatre appartenant soit à une municipalité, soit à une corporation publique dont le conseil est formé. Les municipalités sont exclues de ceci. C'est une correction qui s'imposait puisqu'une bonne partie de l'argumentation était hasée

M. Mailloux: J'invoque une question de règlement, Mme le Président. Mon collègue de Jean-Talon n'a pas parlé de la loi 31, il a parlé de la loi de l'immatriculation. Il n'a pas parlé de la loi par laquelle les municipalités pourraient, dans l'avenir, imposer une taxe de 30% sur les véhicules de promenade. Il a fait référence à la loi de l'immatriculation qui, à compter de novembre, permettra

au gouvernement d'aller taxer les véhicules des municipalités.

**M. Tardif:** Mme le Président, cette précision apportée par l'ancien titulaire du ministère des Transports est une nuance importante, puisque la façon dont l'intervention du député de Jean-Talon a été faite et dont je l'ai comprise, c'est qu'il pouvait laisser croire que cette mesure s'appliquait. Ce qui n'est pas le cas du tout.

La deuxième apparente contradiction qui a été soulevée par le député de D'Arcy-McGee, très rapidement, indique qu'il s'agirait là finalement d'une mesure injuste puisque s'appliquant à des municipalités de plus faible taille. C'est-à-dire que le programme Liquidation qui, lui, s'appliquait aux municipalités entre 4 000 et 10 000 âmes, lorsqu'il serait réparti à ces municipalités, leur donnerait des revenus de l'ordre de \$11 par tête, alors que celles ayant 10 000 âmes et plus n'auraient que \$6.40. Je dois dire que c'est assez astucieux comme façon de présenter le problème, mais que, finalement, cela n'a aucune correspondance avec la réalité, et précisément celle de répondre aux besoins des municipalités.

Je m'explique. Les municipalités qui ont franchi le cap de 10 000 âmes ont généralement acquis ces services d'infrastructures d'égout et d'aqueduc qui sont essentiels au développement d'une municipalité, si bien que dans leur cas, c'est une question de croissance à peu près normale et avec des revenus fixes, assurés par des subventions statutaires. On règle ce problème. Tandis que dans le cas des petites municipalités rurales ou en voie d'urbanisation rapide, celles qui se situent à la frange des grands centres urbains, il se pose, à un moment donné, des problèmes où on cesse d'être dans le monde rural où il faut se doter d'une infrastructure majeure, un réseau d'égout et d'aqueduc.

À ce moment-là, il y a donc, dans la vie d'une municipalité, un moment fort important qui est celui de ses services fondamentaux et pour lesquels il est nécessaire d'avoir une aide accrue de l'État. C'est pourquoi nous avons intitulé ces programmes, PAIRA et Liquidation, d'ailleurs, programmes d'aide à l'accomplissement de certaines fonctions municipales essentielles, si bien que ce n'est pas injustice de donner à boire aux gens qui manquent d'eau, qui en ont besoin, parce que le développement s'est fait de façon telle que les maisons étant plus rapprochées il n'est plus concevable qu'on ait des puits individuels pour chacune d'elles, le puits de l'une risquant d'être près de la fosse d'évacuation des eaux usées de l'autre. Il y a donc des moments, dans la vie d'une ville, où cela devient nécessaire et où l'aide de l'État est requise. C'est pourquoi des programmes spécifiques, comme PAIRA et Liquidation, existent pour ces municipalités.

Pour les autres, 10 000 âmes et plus, encore une fois, ces travaux d'infrastructure ont été faits, il n'y a donc plus d'investissement majeur à faire une autre fois et il suffit de continuer la croissance et d'administrer sagement. Donc, cela répond à un besoin.

Maintenant, je voudrais quand même souligner un fait important. Jusqu'à maintenant, quand le régime de subventions statutaires s'appliquait aux villes de 15 000 âmes et plus, 65 municipalités du Québec seulement recevaient une subvention statutaire. Il y a 1600 municipalités au Québec et quand cela s'appliquait à celles de 15 000 âmes et plus, c'était seulement pour 65 environ. Nous venons d'en ajouter 25 en appliquait la tranche des 10 000 à 15 000 de population, ce qui donne maintenant à peu près 90 municipalités. Donc, dans 6% des municipalités, il y aura de telles subventions. On peut peut-être poser la question: Pourquoi dans 6% des municipalités? Dans ces 6% de ces municipalités vivent 66 2/3% de la population du Québec.

Encore une fois, ce n'est pas une réforme majeure et cela ne dispense pas de cette réforme en profondeur de la fiscalité, cela s'inscrit dans la logique qui vise à rendre les municipalités moins dépendantes des décisions qui pourraient être prises pour toutes sortes de raisons, et faire en sorte qu'elles puissent compter sur un revenu fixe. Cela s'explique, encore une fois, du fait qu'elles ont déjà fait les travaux majeurs d'infrastructure dans leur cas.

Pour ce qui est des autres commentaires, la remarque du député de Richmond, pour terminer, faisait mention de l'indexation. C'est un fait que comme mesure, cette année, le ministre des Finances a décidé que le fait d'ajouter 25 municipalités à la liste était, sur le plan de l'indexation des subventions, un premier geste important et que dès l'an prochain l'indexation sera intégrée à ces subventions.

Merci, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: Cette motion de deuxième lecture du projet de loi no 8 est-elle adoptée?

M. Goldbloom: Adopté.

M. Brochu: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture de ce projet de loi.

#### Motion de renvoi à la commission plénière

M. Burns: Je propose que ce projet de loi soit déféré à la commission plénière.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Goldbloom: Adopté.

M. Brochu: Adopté.

**M. Burns:** La commission plénière, tel que convenu avec les représentants de l'Opposition,

ne siégera pas aujourd'hui. Lorsqu'il nous sera mutuellement convenable de la faire siéger, nous trouverons une période pour examiner le projet.

J'appellerais donc, en second lieu, l'article 24.

Mme le Vice-Président: Article 24?

M. Burns: L'article 24, oui.

#### Projet de loi no 35

#### Deuxième lecture

Mme le Vice-Président: M. le ministre des Affaires municipales propose la deuxième lecture du projet de loi no 35, Loi modifiant la Loi des travaux municipaux.

Cette motion de deuxième lecture est-elle adoptée?

Une voix: Il n'y a rien à dire là-dessus.

- **M. Brochu:** J'aimerais peut-être dire un mot. Est-ce qu'on pourrait suspendre une minute?
- M. Burns: Voulez-vous suspendre quelques secondes, Mme le Président?

Mme le Vice-Président: Suspension de trois minutes.

- M. Caron: C'est une directive que j'aimerais avoir du leader du gouvernement. Un renseignement. Dans le temps où on était de l'autre côté, si je me rappelle bien, quand un ministre proposait un projet de loi en deuxième lecture, si ma mémoire est bonne, il disait que le lieutenant gouverneur en avait pris connaissance et en recommandait l'étude à cette Chambre. Je ne sais pas. Je vous demande simplement si c'est éliminé?
- **M. Burns:** Pas toujours. Quand le projet de loi est un projet de loi qu'on appelle, en procédure britannique, un "money bill", c'est-à-dire qui demande une dépense de fonds de la part de l'État, à ce moment-là, il y a cette formule consacrée que, malheureusement, nous charrions encore avec nous.
- M. Caron: Je vous remercie du renseignement.

Mme le Vice-Président: M. le ministre des Affaires municipales.

# M. Yves Tardif

M. Tardif: Mme le Président, le projet de loi no 35 est très court. Il y a, en fait, un article comme tel qui amende un article de cette loi déjà très courte en elle-même qui prévoyait une amende de \$500 pour toute infraction à cette loi des travaux municipaux, c'est-à-dire lorsqu'on ordonnait des travaux sans avoir suivi les procédures nécessaires pour l'appropriation des deniers publics. Diffé-

rentes représentations nous ayant été faites que des travaux énormes avaient été autorisés, tout ce qui est proposé ce n'est pas de modifier ni le principe, ni le sens de la loi, mais bien les pénalités prévues qui passent de \$500 à \$5000 et qui prévoient la possibilité d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'inhabilité à exercer une charge municipale élective ou nominative pour une période de cinq ans. C'est donc afin de prévoir une mesure plus sévère pour ces travaux qui étaient faits sans autorisation.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de D'Arcy-McGee.

#### M. Victor-C. Goldbloom

**M. Goldbloom:** Mme le Président, je prendrai quelques secondes seulement pour indiquer que nous avons l'intention d'accepter, en deuxième lecture, ce projet de loi. Quand nous serons en commission, j'aurai une question à poser au ministre. J'aimerais la lui poser maintenant pour ne pas le prendre au dépourvu quand il sera là. C'est surtout une question de sémantique.

Il est indiqué que le membre d'un conseil municipal qui se rendrait coupable de ce qui est indiqué dans la loi serait ainsi coupable s'il a ordonné tacitement des travaux de construction et des améliorations.

- M. Tardif: C'est déjà corrigé, Mme le Président.
- M. Goldbloom: Oui. On peut accepter tacitement, mais ordonner c'est un peu difficile.

Mme le Vice-Président: M. le député de Richmond.

### M. Yvon Brochu

M. Brochu: Seulement quelques remarques Mme le Président, pour souligner qu'en ce qui concerne l'Union Nationale nous allons également appuyer la deuxième lecture de ce projet de loi. J'aimerais simplement attirer l'attention du ministre sur un petit point en particulier. J'aimerais que le ministre - lorsque nous siégerons en commission parlementaire, il sera peut-être plus facile d'entrer dans ces détails et d'obtenir toutes les réponses à nos questions - nous explique plus clairement les raisons qui le pressent à agir ainsi et surtout à inclure dans la loi, pour les membres d'un conseil municipal et pour les fonctionnaires municipaux, la possibilité que ceux-ci deviennent inhabiles à exercer leurs charges si "verbalement ou tacitement" ils ordonnent les travaux de construction ou d'amélioration contrairement aux dispositions de la Loi des travaux municipaux.

Le ministre n'est pas sans ignorer les difficultés qui existent à établir la preuve dans de tels cas. J'aimerais que plus tard il nous accorde certaines informations à ce sujet. Cela fait appel à des notions de droit qui peuvent être préjudiciables aux personnes concernées également. Cela peut ouvrir la porte à certains problèmes de ce côté. J'aimerais qu'en commission on puisse revenir sur cette question. Je voulais simplement le souligner tout de suite pour en donner avis au ministre.

M. Tardif: C'est tout à fait juste.

**Mme le Vice-Président:** Cette motion de deuxième lecture est-elle adoptée?

M. Goldbloom: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture de ce projet de loi.

#### Motion de renvoi à la commission plénière

M. Burns: Mme le Président, je propose que ce projet de loi soit référé à la commission plénière de l'Assemblée nationale qui siégera à une date ultérieure, selon les mêmes remarques que j'ai faites relativement au projet de loi no 8 tout à l'heure.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Brochu: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

- M. **Burns:** Mme le Président, je suggérerais que vous appeliez l'article 17 à notre feuilleton.
- **M. Goldbloom:** Mme le Président, est-ce que je pourrais suggérer au leader du gouvernement d'appeler d'abord l'article 16? Je pense que cela ira plus vite.
- **M. Burns:** D'accord, je me soumets comme toujours aux suggestions constructives de l'Opposition et j'appelle, Mme le Président, si vous le voulez bien, l'article 16.
  - M. Goldbloom: Comme toujours à l'avenir?
  - M. Burns: Je ne me lie pas pour l'avenir.
- **M.** Lessard: Il est mieux de ne pas trop se soumettre parce qu'on va commencer à se poser des questions.

# Projet de loi no 34

# Deuxième lecture

Mme le Vice-Président: M. le ministre des Affaires municipales propose la deuxième lecture du projet de loi no 34, Loi modifiant la Loi de la Commission municipale.

M. le ministre des Affaires municipales.

#### M. Yves Tardif

M. Tardif: Mme le Président, ce projet de loi très court a trois objectifs précis. Le premier c'est de réglementer l'âge de la retraite des membres de la Commission municipale du Québec et ce, de deux manières, c'est-à-dire pour faire en sorte que pour les nouveaux membres les règles qui régiront leur nomination soient conformes à ce qui existe dans la fonction publique. Lorsque le membre de la Commission municipale aura atteint l'âge de 65 ans. ce sera donc la retraite.

Pour ce qui est des personnes présentement en fonction à la Commission municipale celles-ci, bien qu'elles aient déjà dépassé l'âge de la retraite, ou qu'elles pourraient avoir atteint l'âge de la retraite avant la fin de leur mandat de dix ans donc, dans leur cas, ces personnes qui sont présentement à la Commission municipale, elles auront le choix de partir avant ou de terminer leur mandat. C'est seulement pour les nouveaux membres que la nomination prendrait fin au moment de l'âge de la retraite.

La deuxième disposition de ce projet de loi c'est dans le même esprit que les modifications proposées au projet de loi sur les travaux municipaux tantôt, c'est-à-dire, d'une part, de faire en sorte cette fois que non pas les travaux, mais lorsque des emprunts temporaires sont non autorisés ou encore lorsque les emprunts temporaires faits par les municipalités sont en excédent du montant autorisé, dis-je, que des sanctions soient prévues à la fois pour les élus et les fonctionnaires qui peuvent aller dans leur cas, d'une part, jusqu'à l'inhabilité à occuper une charge élective ou nominative ou encore à des dommages civils pour récupérer les sommes impliquées.

Finalement, la troisième mesure, Mme le Président, qui est également importante, c'est d'ajouter deux petits mots dans la loi actuelle, les mots "au préalable". Une décision des tribunaux a fait que même si la loi disait que les appropriations de crédits devaient être soumises à la Commission municipale, on a tenu pour acquis qu'on pouvait obtenir cette autorisation ex post facto, c'est-àdire après avoir déjà fait les engagements. Maintenant, les autorisations de crédits devront se faire, par la Commission municipale, mais au préalable et non plus après coup seulement. Voilà, Mme le Président, l'essence de ces trois modifications à la Loi de la Commission municipale proposées par le projet de loi no 34.

Mme le Vice-Président: M. le député de D'Arcy-McGee.

#### M. Victor-C. Goldbloom

**M. Goldbloom:** Mme le Président, nous n'avons pas de difficulté à accepter le principe de ce projet de loi. J'ai un seul commentaire à faire en ce moment. Je trouve que l'on est passablement sévère à l'endroit des membres d'un conseil municipal. Pas tellement par l'importance des pé-

nalités, mais par la définition du délit possible, c'est-à-dire que quand on parle du fonctionnaire municipal, on précise qu'il se trouve coupable d'une faute, d'une illégalité seulement s'il est sciemment partie à l'acte illégal, tandis que dans le cas d'un membre du conseil, on est plus général dans la définition de la façon dont il pourrait se rendre coupable d'un tel acte illégal. Il me semblerait plus juste de le tenir responsable s'il accepte une résolution sciemment ou par négligence, mais ici on englobe trop par rapport à l'action presque quotidienne d'un membre d'un conseil municipal qui doit surveiller bien des choses.

À part cette réserve, Mme le Président, qui ne suffit pas pour nous amener à refuser d'appuyer le projet de loi en deuxième lecture, nous sommes satisfaits de l'accepter.

**Mme le Vice-Président:** M. le ministre, exercerez-vous votre droit de réplique?

M. Tardif: Non. Mme le Président.

Mme le Vice-Président: Cette motion de deuxième lecture du projet de loi no 34 est-elle adoptée?

M. Goldbloom: Adopté, Mme le Président.

M. Brochu: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

## Motion de renvoi à la commission plénière

M. Burns: Mme le Président, je propose également que ce projet de loi no 34 soit déféré à la commission plénière de l'Assemblée nationale qui l'examinera, comme je l'ai mentionné pour les deux autres projets de loi, à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Brochu: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

M. Burns: Mme le Président, j'appelle l'article no 17.

## Projet de loi no 36

#### Deuxième lecture

Mme le Vice-Président: M. le ministre des Affaires municipales propose la deuxième lecture du projet de loi no 36, Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Québec, la Loi de la Communauté urbaine de Montréal et la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais.

M. le ministre des Affaires municipales.

#### M. Yves Tardif

**M. Tardif:** Mme le Président, par le projet de loi no 36, un effort est fait en vue, d'une part, d'uniformiser les procédures de contrôle que la loi impose au ministre des Affaires municipales et au gouvernement, contrôle sur la bonne gestion des municipalités.

Premièrement, le projet de loi qui est devant nous prévoit que les règlements d'emprunt, que les dépenses d'immobilisation des communautés urbaines et régionales qui, auparavant, n'étaient soumises qu'à la seule approbation de la Commission municipale, devront maintenant, tout comme la chose se fait et existe pour les 1600 municipalités du Québec — il n'y avait qu'une exception, Montréal, et ce n'est plus le cas depuis le mois de décembre — suivre exactement la même procédure en ce qui concerne l'approbation de leurs règlements d'emprunt et de leurs dépenses d'immobilisation que les municipalités, c'est-à-dire en plus de l'approbation de la Commission municipales, celle du ministre des Affaires municipales.

La deuxième modification en est une également déjà introduite dans le cas de la ville de Montréal, au mois de décembre, à propos du règlement d'une partie de la dette olympique. Il s'agit maintenant de faire en sorte que les trois communautés urbaines nous présentent un programme triennal d'immobilisation. Le présent projet, toutefois, va plus loin en ce qui concerne les communautés urbaines que les municipalités ellesmêmes, en ce que ce programme d'immobilisation est assujetti à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

La troisième modification prévoit que les communautés urbaines qui ont présentement, de par leurs lois respectives, soit les communautés urbaines et régionales de l'Outaouais, des pouvoirs d'aller en soumissions publiques à partir de seuils différents selon les cas, la CRO, c'est tel que le fixe le conseil, la CUQ, c'est \$25 000, et à la Communauté urbaine de Montréal, c'est \$25 000 ou ce que fixe le conseil de la Communauté urbaine de Montréal. Le législateur, dans le projet qui vous est soumis, n'a pas l'intention de changer ces montants qui sont établis dans la loi, mais de faire en sorte que lorsque des contrats doivent être accordés pour des montants se situant entre \$5000 et ce seuil à partir duquel on doit obligatoirement aller en soumissions publiques, entre ces montants, généralement entre \$5000 et \$25 000, avec des modifications ou les adaptations, selon les lois particulières, qu'on aille dorénavant en soumissions par voie d'invitation auprès d'au moins deux entrepreneurs ou fournisseurs, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Finalement, Mme le Président, quatrième disposition qui vise à donner effet à la politique d'achats, entre autres, du gouvernement. On dit que le projet de loi prévoit que si, pour satisfaire aux conditions d'octroi d'une subvention gouvernementale, il s'avérait nécessaire que le plus bas soumissionnaire ne soit pas retenu, que le comité exécutif de la communauté ou des trois commu-

nautés, de l'une ou l'autre des trois, puisse accorder le contrat à celui des plus bas soumissionnaires qui respectera évidemment les conditions que le gouvernement aura pu fixer pour l'octroi de la subvention.

Voilà quatre mesures qui visent encore une fois à contribuer à la meilleure gestion des deux communautés urbaines et de la Communauté régionale de l'Outaouais. Merci.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de D'Arcy-McGee.

#### M. Victor-C. Goldbloom

M. Goldbloom: Merci, Mme le Président. Avant de commencer mon discours comme tel, j'aimerais, si je peux avoir l'attention du leader du gouvernement pour un instant, lui faire une suggestion quant à la procédure. J'aurai quelques mots à dire, mon collègue de Verdun en aurait quelquesuns et il est fort possible que nous ayons terminé avant 13 heures et qu'il soit donc possible d'entendre la réplique du ministre. Mais j'ai appris qu'un de nos collègues de l'Union Nationale est retenu, si je comprends bien, à une commission parlementaire.

J'aimerais suggérer que, si tel est bien le cas et si un membre de l'Union Nationale veut intervenir, nous ajournions à ce moment au lieu de procéder à cette adoption. Je voulais simplement, par gentilhommerie, faire cette suggestion.

- M. Burns: Est-ce que le député de D'Arcy-McGee me permettrait, également, une autre suggestion? Il pourrait être possible, également, si vous n'avez pas d'objection de principe au projet de loi, que nous adoptions le projet de loi en deuxième lecture tout en se disant que, lorsque nous reviendrons en commission plénière, les interventions à caractère général puissent se faire au tout début. Maintenant, c'est une suggestion que je vous fais, auquel cas je n'insisterais pas pour poursuivre les travaux aujourd'hui, je proposerais, éventuellement, l'ajournement de nos travaux à lundi 15 heures.
- **M. Goldbloom:** Mme le Président, je pense que la question du leader devrait plutôt s'adresser à l'honorable député de Richmond qui pourrait répondre.
- **M. Brochu:** Mme le Président, je veux d'abord remercier aussi de sa délicate attention le député de D'Arcy-McGee. J'ai revérifié aussi, en ce qui concerne l'opinant qui devait intervenir pour l'Union Nationale. Évidemment, on a le problème qu'il n'est pas ici. Par contre, on pourrait peut-être, dans un moyen terme, adopter quand même la deuxième lecture du projet de loi, en se gardant la réserve qu'au début de la commission parlementaire, on puisse avoir plus de possibilités pour exprimer nos vues de façon générale. Je pense que cela pourrait convenir.

M. Goldbloom: D'accord, Mme le Président. Quelques mots seulement. Je voudrais vous dire que quand je voyais, pendant un certain nombre de jours, inscrit au feuilleton de la Chambre, au nom du ministre des Affaires municipales, un projet de loi s'intitulant Loi modifiant la Loi de la communauté urbaine de Québec, la Loi de la Communauté urbaine de Montréal, et la Loi de la communauté régionale de l'Outaouais, je m'attendais à plus que ce que nous avons devant les yeux.

Le règlement de l'Assemblée nationale, Mme le Président, me permet de parler de ce qu'un projet de loi ne contient pas. D'autant plus que le titre est tellement général.

Il y a des gens, des dirigeants municipaux, des membres de conseils municipaux, des citoyens, des organismes qui s'attendent, depuis un certain temps, à ce que les lois constitutives de ces trois communautés soient modifiées en profondeur. J'avais entrepris une série de rencontres, de consultations, de réunions de comités qui avaient abouti à certaines conclusions dans certains de ces cas. Je ne peux m'empêcher Mme le Président, de faire ce commentaire, en ce moment, que nous aurions pu avantageusement prendre en considération une série de modifications à chacune des trois lois constitutives qui aurait donné une plus grande satisfaction aux citoyens et notamment aux contribuables de ces trois territoires.

Alors, quand j'ai posé, tout récemment, une question au ministre, quant à ses intentions de convoquer la commission parlementaire des Affaires municipales pour entendre les intéressés sur, justement, ces trois organismes, il m'a répondu qu'il n'avait pas, dans l'immédiat, de telle intention.

Dans le cas de la Communauté urbaine de Québec, il trouvait que les discussions qui avaient eu lieu suffisaient pour la prise d'une décision. Pourtant, la décision ne se trouve pas dans le projet de loi qui, néanmoins, modifie la Loi de la Communauté urbaine de Québec.

Mme le Président, je pense avoir souligné le point qui me paraissait important. Il y a dans les trois cas et, notamment, je dirais dans le cas des deux communautés urbaines un manque assez large de satisfaction, justifié ou pas, je ne voudrais pas me prononcer la-dessus. Je me permets de croire qu'à certains égards les dirigeants municipaux au niveau de ces organismes n'ont pas réussi à vendre suffisamment l'organisme qui est le leur et qui est nécessaire. J'entends des citoyens dire: Nous devrions simplement abolir les trois communautés. Je suis convaincu, depuis longtemps, que ce n'est pas possible et que ce n'est pas désirable. Mais que l'on puisse les améliorer, que l'on puisse les rendre plus satisfaisantes aux yeux et aux goussets des contribuables, je suis convaincu que cela est possible.

Je ne pouvais accepter la deuxième lecture d'un projet de loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Québec, la Loi de la Communauté urbaine de Montréal et la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais, mais je vais maintenant le faire, sans exprimer ce regret que la portée soit restreinte et même si des choses utiles sont faites, les citoyens de ces trois importants territoires ne puissent ressentir de changements majeurs, de soulagement important, une fois ce projet de loi adopté et cette loi entrée en vigueur. Merci, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: M. le député de Verdun.

#### M. Lucien Caron

M. Caron: Mme le Président, pour ma part, je voterai pour le projet de loi no 36. J'aimerais faire remarquer au ministre ma déception. L'ancien gouvernement avait promis une refonte complète par l'entremise de son ex-ministre, le ministre du temps des Affaires municipales, mon collègue, le député de D'Arcy-McGee. En décembre 1969, c'est là où on a formé ces communautés urbaines, et les gens du temps, sous la bannière de l'Union Nationale, ont fait, dans les circonstances, pour le mieux dans le temps. C'était en décembre 1969. Beaucoup d'organismes, conseils municipaux sont venus, se sont opposés, mais enfin on a adopté la loi. On a dit, dans le cas de la Communauté urbaine de Montréal, que c'était pour sauver les finances de la ville de Montréal.

Par la suite, il y a eu de petites modifications, si ma mémoire est bonne, à quelques reprises, toujours, naturellement, dans le but d'améliorer la situation. Après huit ans, bientôt, c'est le devoir du gouvernement de convoquer tous les organismes pour les entendre en commission parlementaire. Cela nous éclairerait. Naturellement, le ministre ne peut le faire dans le délai requis, je le comprends, je ne le blâme pas non plus, mais j'espère que le ministre des Affaires municipales pour qui, comme je le disais tout à l'heure, j'ai une grande estime, va, dans un avenir très rapproché, nous convoquer la commission parlementaire et tous les organismes concernés.

Étant de la ville de Montréal, je peux en parler plus que de Québec ou de l'Outaouais. Il y a bien des lacunes. Cela s'est déjà amélioré. On a parlé du corps policier qui s'est bien amélioré. Il y a encore des failles, mais on s'en va dans la bonne voie. Si on pouvait entendre ces organismes, M. le ministre, nous éclairer et vous éclairer vous-même et vos hauts fonctionnaires, on pourrait donner à la population des communautés urbaines un meilleur service pour le montant qu'elles paient. Depuis que les communautés urbaines ont été créées, cela a été une augmentation de taxes et des taxes additionnelles. Quand on parle de grosse machine, on se perd dans les grosses machines et ce sont des dépenses additionnelles.

Je ne voudrais pas être long là-dessus, je passe mon message au ministre. Encore là, durant la période où le Parti québécois sera au pouvoir, j'espère qu'on pourra corriger les lacunes qui existent dans les communautés urbaines. En disant cela, je ne voudrais pas qu'on revienne à l'ancien système. Impossible! Il faut continuer dans le système actuel. Je ne dis pas cela dans le

but d'abolir et même de décentraliser le corps policier à Montréal comme c'était autrefois le cas, je n'y crois pas, aujourd'hui. Je pense qu'il y a eu du bon à cela, mais il y a encore beaucoup d'amélio-

rations à apporter.

Connaissant le ministre des Affaires municipales, sachant qu'il veut réellement faire de son terme quelque chose de marquant dans les annales de la province, il fera plaisir aux conseils municipaux qui font partie des communautés urbaines en les convoquant en commission parlementaire pour qu'ils puissent nous dire où sont les erreurs et comment essayer de les corriger.

Je vous remercie. Mme le Président.

Mme le Vice-Président: M. le ministre des Affaires municipales.

#### M. Yves Tardif

M. Tardif: J'aurais peut-être souhaité, moi aussi, apporter devant cette Assemblée une loi refondue qui régirait les communautés urbaines et régionales; toutefois, ça aurait été une entreprise un peu présomptueuse de penser pouvoir accomplir ce travail en l'espace de quelques mois depuis le mois de novembre dernier. Je dois avouer qu'il y a beaucoup de matériel disponible. J'ai mentionné, hier, que l'ancien ministre des Affaires municipales avait déjà rencontré et tenu une commission parlementaire sur la Communauté urbaine de Québec. Il y a eu, au mois de décembre ou de janvier dernier, deux jours d'audiences ici même, à la salle 81 -A, en compagnie de députés du Parti québécois de la région, mais auxquelles a assisté le député de D'Arcy-McGee.

Nous y avons entendu diverses représentations. J'ai personnellement rencontré, en ce qui concerne la Communauté urbaine de Montréal, le président de cette communauté urbaine et, à deux ou trois reprises, la conférence des maires de banlieue, qui à chaque fois me remettait des documents. J'ai également eu plus d'une rencontre avec le président et les membres de la CRO, la Communauté régionale de l'Outaouais.

Tout ceci pour dire, Mme le Président, que beaucoup de matériel nous est parvenu sans compter, évidemment, le rapport Castonguay qui a apporté des éléments de réflexion fort intéressants sur le problème de l'urbanisme et de ces communautés urbaines.

Ces mesures s'imposent, mais encore une fois, ce projet de loi vise tout simplement à introduire des éléments de saine gestion dans les communautés urbaines et non pas de repenser les structures. Ce qui doit, évidemment, se faire. Au député de Verdun, entre autres et au député de D'Arcy-McGee lorsqu'ils disent que ces lois n'apporteront aucun soulagement aux citoyens, je répondrai qu'il y a peut-être au moins la satisfaction de penser qu'il y a une surveillance un peu plus grande sur les investissements, sur les immobilisations qui se traduisent par des ponctions dans les goussets du contribuable.

Quant aux mesures de surveillance sur les

gestes des élus et des fonctionnaires, je pense que le député de Verdun comprendra que c'est également sur le plan de l'éthique municipale, des mesures qui s'imposent dans beaucoup de nos municipalités au Québec, présentement. Cela ne peut pas régler les problèmes de toutes les municipalités et les communautés, mais à tout le moins introduire un certain nombre d'éléments de gestion, sur le plan en tout cas des investissements majeurs que font les communautés et qui, évidemment, ont un impact fort important, tant pour les citoyens des communautés que pour le gouvernement. Merci.

Mme le Vice-Président: Cette motion de deuxième lecture du projet de loi no 36 est-elle adoptée?

M. Goldbloom: Adopté, Mme le Président.

#### Motion de renvoi à la commission plénière

**M. Burns:** Mme le Président, je propose que ce projet de loi no 36 soit déféré à la commission plénière de l'Assemblée nationale à une séance subséquente, évidemment, pas aujourd'hui.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Goldbloom: Adopté.

Mme le Vice-Président: Adopté.

M. Goldbloom: Nous aurions donné notre consentement pour faire quatre minutes de commission plénière si tel avait été le désir du leader.

#### Travaux parlementaires (suite)

**M. Burns:** Non, je ne veux pas faire de choses partielles. Je suis sûr que le ministre le plus productif de ce gouvernement au point de vue nombre de projets de loi... À moins qu'on termine le projet de loi no 31. C'est possible. Voulez-vous qu'on l'adopte en l'absence du député de Jean-Talon? J'ai demandé l'ajournement, cela pourrait être long.

Mme le Président, je rappelle que la Chambre reprendra ses travaux lundi après-midi à 15 heures. Je ne sais pas où en sont rendus les travaux de la commission de l'éducation relativement au projet de loi no 1, quoique j'en reçoive par bribes quelques rapports. On me dit que cette commission a des chances de terminer ses travaux aujourd'hui. Si tel était le cas, je pourrai, et je me ferai fort de le faire, faire parvenir à tous les députés de l'Assemblée nationale un avis annulant l'avis que j'ai donné aujourd'hui de faire siéger cette commission lundi à 11 heures, à la demande du député de l'Acadie.

Quant à l'autre commission relativement au projet de loi no 41, là vraiment je n'ai pas de rapport sur l'état de ces travaux. Je devrai, dans les

minutes qui viennent, prendre certaines décisions relativement à ce projet. En attendant, je vous signale que grâce à la collaboration de l'Opposition, et je l'en remercie, et grâce également probablement à la clarté avec laquelle le ministre a présenté ses projets de loi...

M. Goldbloom: Oui, sûrement.

- M. Burns: Nous avons réussi à adopter quand même quatre deuxième lectures de projets de loi municipaux, et même une troisième lecture comme le signale le ministre, de sorte que nous serons en mesure, dès lundi, après la disposition des affaires courantes, Mme le Président, de reprendre l'examen du projet de loi no 2 en deuxième lecture, tel que je l'avais signalé ce matin.
- **M. Brochu:** Est-ce que je dois comprendre qu'en ce qui concerne SIDBEC, en commission parlementaire, on n'est pas sûr si la commission va siéger lundi?
- **M. Burns:** Je n'ai pas actuellement le rapport relativement à cette commission. Il semblait que le tout pouvait se régler ce matin, mais comme on le sait, ce n'est pas toujours absolument certain que l'entente que nous avons...
- **M. Brochu:** J'entretiens certaines réserves parce que, d'après ce qui avait été discuté, je pense que le président de SIDBEC devait faire état de la situation et, ensuite, les questions seraient reportées au début de la semaine, la majeure partie des questions, à lundi ou mardi.
- M. Burns: Je verrai cela et je donnerai les avis en conséquence dès cet après-midi, à tous les députés.
- **M. Brochu:** D'ailleurs, même M. le ministre avait donné la confirmation hier que M. Gignac serait présent en commission parlementaire lundi pour répondre aux nombreuses questions qui se posaient.
- **M. Burns:** On va regarder exactement où en est rendue cette situation. Sur ce, je propose l'ajournement de nos travaux à lundi, 15 heures.
- **M.** Lavoie: Mme le Président, est-il toujours convenu que la commission de l'éducation doit siéger à 11 heures, lundi, tel que l'avis avait été donné? J'arrive de cette commission et votre leader adjoint nous a donné un préavis qu'il y aura un avis contraire, à savoir que la commission ne siégeait pas à 11 heures.
  - M. Burns: C'est possible. Cela dépendra...
- **M. Lavoie:** Il faudrait le savoir pour nos membres quand même.
- **M. Burns:** Le leader du gouvernement peut toujours donner un avis...

- M. Lavoie: ... au feuilleton qui va apparaître...
- **M. Burns:** Comme vous le savez fort bien, le leader du gouvernement peut toujours donner un avis. S'il peut donner un avis qu'une commission siège, il y a de nombreux précédents dans le passé, il peut également donner des avis que la commission ne siège plus.
- **M. Lavoie:** De quelle manière allez-vous nous donner ce contre-ordre?

M. Burns: Par écrit.

M. Lavoie: Par écrit? Par télégramme?

M. Burns: Par écrit.

- **M. Lavoie:** Question de gentilhommerie un peu. Allez-vous faire venir les gens de Gaspé, Montréal, Mégantic...
- M. Burns: Je ne sais pas. Je m'excuse, M. le député de Laval, mais vous n'étiez pas là et je viens de dire ceci à nos collègues de l'Opposition; je ne vous ne blâme pas, vous étiez à la commission. Je sais que vous ne perdiez pas votre temps. Ce n'est pas cela le but de vous rappeler que vous n'étiez pas là. Je dis tout simplement que je viens de dire à nos collègues de l'Opposition et à nos collègues ministériels que je connais pas l'exact état de la situation de ces deux commissions, soit celle de l'industrie et du commerce et celle de l'éducation. Je devrai en prendre connaissance. Je prendrai mes responsabilités comme leader en vertu du règlement.
- **M. Lavoie:** M. le député de Saint-Jacques est ici. C'est votre adjoint. Pouvez-vous lui demander? On aimerait avoir le renseignement avant de nous quitter pour la fin de semaine.
- M. Burns: Je peux le faire tout de suite. Je vous donne avis immédiatement que la commission de l'éducation ne siégera pas lundi matin. Je retire l'avis que j'ai donné. Je vais le confirmer par écrit dès cet après-midi à chacun de vos bureaux à tous les membres de l'Assemblée nationale.
- **M. Lavoie:** En vertu de l'article no 34, avec votre permission, quand comptez-vous faire siéger de nouveau la commission sur la loi no 1?

Est-ce que cela ira à 16 heures, lundi, ou à mardi? Je crois qu'il serait normal que les membres de cette Assemblée connaissent à quel moment les travaux de cette commission sur la loi no 1 continueront.

M. Burns: Sûrement pas lundi.

M. Lavoie: Mardi? Est-ce possible?

M. Burns: On verra!

M. Lavoie: Est-ce qu'elle siégera dans le courant de la semaine prochaine?

M. Burns: Peut-être! On verra.M. Lavoie: Bon, d'accord.

**M. Burns:** Sur ce, Mme le Président, je propose l'ajournement de nos travaux à lundi, 15 heures.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté. Cette Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 15 heures.

(Fin de la séance à 13 h 2)

## Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de fait ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des Débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

L'abonnement au journal des Débats est de \$8 par année et l'index est disponible au coût de \$2. Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances et envoyés au service des documents parlementaires.

Le directeur, Benoît Massicotte, Bureau 74-A, Téléphone: 643-2890